



Distr. LIMITÉE

UNEP(DEPI)/CAR WG.38/6.Rev1

3 mars 2017

Original: ANGLAIS

Septième réunion du Comité consultatif scientifique et technique (STAC) au Protocole relatif aux zones et à la vie sauvage spécialement protégées (SPAW) dans la région de la Grande Caraïbe

Miami, Floride, 2 - 4 - novembre 2016

**PLAN DE TRAVAIL ET DE BUDGET POUR LE SOUS-PROGRAMME RELATIF AUX ZONES
ET LA VIE SAUVAGES SPÉCIALEMENT PROTÉGÉES (SPAW) POUR LA BIENNALE 2017-
2018**

Pour des raisons économiques et environnementales, les délégués sont cordialement invités à amener leurs copies des documents de travail et d'information aux séances, et d'éviter de demander des copies supplémentaires

TABLE DES MATIERES

ACRONYMES	ii
1. INTRODUCTION	4
2. PROJETS ET ACTIVITÉS	5
2.1 Coordination du programme.....	5
2.2 Renforcement des Aires protégées dans la Grande Région Caraïbe.....	9
2.3 Développement de Directives pour la gestion d'aires et d'espèces protégées.....	13
2.5 Conservation et utilisation durable des écosystèmes côtiers et marins.....	20
3. ANALYSE SOMMAIRE DES ACTIVITÉS À METTRE EN ŒUVRE DANS LE CADRE DU PLAN DE TRAVAIL DU SOUS-PROGRAMME SPAW POUR L'EXERCICE BIENNAL 2017-2018 ET DE LEUR CORRÉLATION AVEC LES RÉOLUTIONS/OBJECTIFS/INDICATEURS INTERNATIONAUX	25
 ANNEXE I : LISTE DES RÉOLUTIONS/OBJECTIFS/INDICATEURS INTERNATIONAUX RÉALISÉS DANS LE CADRE DES ACTIVITÉS MISES EN ŒUVRE AU TITRE DU PLAN DE TRAVAIL DU SOUS-PROGRAMME SPAW POUR L'EXERCICE BIENNAL 2017-2018	 28
 ANNEXE II : BUDGET DU PROGRAMME SPAW POUR L'EXERCICE BIENNAL 2017-2018	 40

ACRONYMES

AMEP	Evaluation et gestion de la pollution environnementale
Initiative BEST	Régime volontaire pour la biodiversité et les services écosystémiques dans les régions ultrapériphériques et les pays et territoires d'outre-mer européens
CABI	CAB International (autrefois bureau agricole du Commonwealth)
CaMPAM	Réseau et Forum de gestion des aires marines protégées des Caraïbes
CARICOM	Communauté Caribéenne
Cariwet	Initiative régionale pour les zones humides caribéennes
CAR/UCR	Unité de Coordination régionale des Caraïbes
CDB	Convention sur la diversité biologique
CBF	Fonds pour la biodiversité des Caraïbes
CCAD	La Commission de l'Amérique centrale pour l'environnement et le développement
CCI	Initiative Caribbean Challenge
CEP	Programme pour l'Environnement des Caraïbes (PEC)
CERMES	Le Centre pour la gestion des ressources et les études environnementales
CITES	Convention sur le commerce international des espèces en voie de disparition de la faune et de la Flore sauvage
CLME ⁺	Grands écosystèmes marins des Caraïbes et du Nord du Brésil
CMS	Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage
COP	Conférence des Parties
CREHO	Centre régional Ramsar pour la formation et la recherche relatives aux zones humides dans l'hémisphère occidental
CRFM	Mécanisme régional pour la pêche dans les Caraïbes
DSS	Système d'aide à la décision
EAF	Approche écosystémique des pêches (AEP)
EBM	Gestion écosystémique
ECMMAN	Réseau d'aires marines gérées de la Caraïbe orientale résilientes au climat
ECRE	Détermination de la valeur économique des récifs coralliens et écosystèmes associés
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
GCFI	Institut des pêches du Golfe du Mexique et de la Caraïbe
GCRMN	Réseau mondial de surveillance des récifs coralliens
GEF	Fonds pour l'environnement mondial (FEM)
IAC	Convention interaméricaine pour la protection et la conservation des tortues de mer
IAS	Espèce exotique envahissante
ICRI	Initiative internationale pour les récifs coralliens
IFRECOR	Initiative Française sur les Récifs Coralliens
IOCARIBE	La sous-commission océanographique intergouvernementale pour la région des Caraïbes et les régions limitrophes
IUCN	Union internationale pour la conservation de la nature
IWC	Commission baleinière internationale
LBS	Protocole sur les sources de pollution d'origine terrestre
LME	Grands écosystèmes marins
MamaCocoSea	Conservation transfrontalière des mammifères marins en Amérique du Sud
MARFund	Fonds pour la Protection du Récif Mésoaméricain
MEA	Accord environnemental multilatéral
MMA	Aires Marines Gérées (AMG)
MMAP	Plan d'action pour la conservation des mammifères marins dans la grande région Caraïbe (PAMM)
MMAP-PA	Mesures prioritaires du Plan d'action pour la conservation des mammifères marins dans la grande région Caraïbe (PAMM) : Plan quinquennal
MoC	Mémoire de coopération
MPA	Aires Marines Protégées (AMP)
NAHW-SSP	Programme de sanctuaires pour baleines à bosse de l'Atlantique du Nord
NGO	Organisations non gouvernementales (ONG)
NOAA	Agence américaine d'observation océanique et atmosphérique
OAS	Organisation des États Américains (OEA)

OCCC	Coordination générale et dépenses communes
OECS-ESDU	Organisation des états des Caraïbes orientales - unité de développement durable et de l'environnement
PA	Zone Protégée
PES	Paiement pour services écosystémiques
RAC	Centre régional d'activité
Ramsar	Convention sur les zones humides d'importance internationale
RCDR	Réseau de suivi des récifs coralliens de République Dominicaine
RLC	Comité Régional Poisson-lion
ROLAC	Bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes
SAMOA	Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement
SAP	Programme d'action stratégique
SCSCB	BirdsCaribbean (anciennement la Société pour la Conservation et l'étude des oiseaux des Caraïbes)
SDG	Objectifs de développement durable (ODD)
sLMR	Partage des ressources marines vivantes
SPAW	Zones et vie sauvage spécialement protégées dans la région des Caraïbes
STAC	Comité consultatif scientifique et technique
STRAP	Plan d'action pour la restauration des tortues de mer
TNC	The Nature Conservancy
ToT	Formation de formateurs
UNDP	Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)
UNEA-2	Seconde session de l'Assemblée des Nations Unies sur l'Environnement
UNEP	Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE)
UNODC	Office des Nations Unies contre la Drogue et le Crime (ONUDC)
UNOPS	Bureau des Nations Unies des services de projets
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
WCMC	Centre Mondial de Surveillance de la Conservation de la Nature
WCPA	Commission mondiale sur les zones protégées
WCR	Grande Région Caraïbe
WECAFC	Commission des pêches pour l'Atlantique Centre-Ouest
WHMSI	Initiative sur les espèces migratrices de l'hémisphère occidental
WIDECAST	Réseau pour la conservation des tortues marine dans la grande région Caraïbe

PROJET DE PLAN DE TRAVAIL POUR LE SOUS-PROGRAMME RELATIF AUX ZONES ET LA VIE SAUVAGES SPÉCIALEMENT PROTÉGÉES (SPAW) POUR LA BIENNALE 2017-2018

1. INTRODUCTION

1. Ce plan de travail couvre la période biennale 2017-2018 et fixe les priorités du Programme régional relatif aux zones et à la vie sauvage spécialement protégées dans la région des Caraïbes (Programme SPAW). Pendant cette période, le Plan de travail sera axé sur les activités visant à mettre en œuvre le Protocole SPAW et sa coordination avec d'autres programmes régionaux et organisations œuvrant pour la protection et la gestion de la biodiversité, particulièrement à l'égard des zones et de la vie sauvage protégées, ainsi qu'avec les initiatives mondiales pertinentes et les accords multilatéraux sur l'environnement.
2. Le Protocole SPAW est entré en vigueur le 18 juin 2000 et, depuis la sixième réunion de la Conférence des parties (COP6), avec l'adhésion des Bahamas et de la Grenade en 2012, il y a à ce jour seize gouvernements Parties contractantes (les Bahamas, la Barbade, la Colombie, Cuba, la République Dominicaine, la France, les Pays Bas, Panama, Sainte-Lucie, Saint Vincent et les Grenadines, Trinité et Tobago, les États-Unis d'Amérique et le Venezuela).
3. Les objectifs du sous-programme SPAW sont :
 - (a) d'augmenter significativement le nombre de et améliorer la gestion des zones nationales et des espèces protégées dans la Grande Région Caraïbe (WCR) ;
 - (b) de soutenir la conservation des espèces menacées et en voie de disparition et l'utilisation durable des ressources naturelles pour empêcher que les espèces ne soient menacées ;
 - (c) de développer une capacité régionale forte pour la coordination de l'échange d'informations, la formation et l'assistance technique dans le soutien des efforts de conservation de la biodiversité nationale ; et
 - (d) de coordonner les activités avec les traités et initiatives internationales pertinentes sur la biodiversité comme la Convention sur la diversité biologique (CBD), la Convention sur les zones humides d'importance internationale (Ramsar), la Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage (CMS), la Convention sur le commerce international des espèces en voie de disparition de la faune et de la flore sauvage (CITES), la Convention interaméricaine pour la protection et la conservation des tortues de mer (IAC) et l'initiative internationale pour les récifs coralliens (ICRI) et ses réseaux mondiaux.
4. Le présent plan de travail vise tout d'abord à assurer une continuité et une mise en œuvre réussie des initiatives et des tâches émanant du plan de travail 2015-2016 SPAW (UNEP(DEPI)/CAR WG.36/6) sur la base des ressources humaines et financières prévues. Le secrétariat du Programme pour l'Environnement des Caraïbes (PEC) a préparé ce document en prenant en considération les décisions et les recommandations des précédentes réunions du protocole SPAW, des Conférences de parties et des Comités consultatifs scientifiques et techniques (STAC) et les questions pertinentes (au niveau régional et mondial) concernant les objectifs du protocole et programme SPAW, ainsi que les contributions de partenaires. Dans ce contexte, le plan de travail vise également à promouvoir et à intégrer les principes de l'approche écosystémique afin d'atténuer la dégradation des services écosystémiques prioritaires sélectionnés et de répondre également par la conservation de la biodiversité et l'utilisation durable des ressources côtières aux problèmes de développement durable, en reconnaissant l'interdépendance et les aspects multidimensionnels des systèmes écologiques et sociaux. Cette approche est également soutenue par d'autres accords environnementaux multilatéraux (MEA) tels que la convention sur la diversité biologique (CDB) et la convention Ramsar.
5. Le plan de travail se compose de cinq (5) éléments de programme majeurs (sous-programmes), à savoir :
 - (a) coordination du programme;
 - (b) renforcement des zones protégées dans la grande région Caraïbe (y compris la formation et le renforcement des capacités pour la gestion des zones protégées);
 - (c) développement des lignes directrices relatives à la gestion des espèces et des zones protégées ;
 - (d) conservation des espèces menacées et en danger; et
 - (e) conservation et utilisation durable des écosystèmes côtiers et marins (y compris les récifs coralliens et les activités de gestion écosystémique).

2. PROJETS ET ACTIVITÉS

6. Les sections suivantes fournissent un résumé des objectifs, des activités et des résultats attendus des principaux projets mis en œuvre dans le cadre du programme SPAW pour la période biennale 2017-2018.

2.1 Coordination du programme

2.1.1 Objectifs

7. Les objectifs de la coordination du programme SPAW sont :
- de promouvoir la ratification, l'adhésion au programme et la mise en œuvre effective du Protocole SPAW ;
 - d'assurer que la formulation et la mise en œuvre des activités du programme satisfont aux conditions et aux besoins du Protocole SPAW et à ses parties contractantes ;
 - de développer la coordination, la collaboration et les mécanismes de communication avec des organisations et des programmes liés aux objectifs de SPAW ;
 - d'améliorer la coordination de la programmation régionale pour les zones et la vie sauvage protégées dans la grande région Caraïbe ; et
 - de surveiller les activités quotidiennes et la coordination générale des différents projets et activités du programme SPAW.

Objectifs globaux, réalisations escomptées et indicateurs pour le sous-programme SPAW

Objectif 1. Promotion du protocole SPAW et mise en œuvre améliorée			
Réalisations escomptées	Indicateurs de résultats	Sous programme(s) UNEP lié(s)	Obligations protocole SPAW
Les États appliquent de plus en plus leurs obligations en vertu de la convention de Carthagène, du protocole SPAW et soutiennent les accords environnementaux multilatéraux tout en accomplissant leurs objectifs environnementaux prioritaires nationaux	Un nombre croissant de pays ont ratifié / adhéré à la convention de Carthagène, au protocole SPAW et aux accords environnementaux multilatéraux liés et ont obtenu que la législation habilitante honore ses obligations concernant les accords environnementaux multilatéraux	<ul style="list-style-type: none"> Gouvernance environnementale 	Article 3
Les États intègrent de plus en plus les approches de gestion écosystémiques aux processus de développement national et de planification	Un nombre croissant d'États dans la grande région Caraïbe incorpore des approches intégrées de gestion des bassins versants et des zones côtières aux stratégies de gestion environnementale nationales / processus de planification nationaux par des réformes légales, institutionnelles et politiques	<ul style="list-style-type: none"> Changement climatique Gestion des écosystèmes Gouvernance environnementale Efficacité énergétique 	Articles 3, 4, 5,6,10, 17
Les États incorporent et facilitent de plus en plus la formation de renforcement	Un nombre croissant d'États de la grande région Caraïbe est autonome et a renforcé sa	<ul style="list-style-type: none"> Gestion des écosystèmes Gouvernance environnementale 	Articles 3, 5, 6,10, 16,17, 18, 22

Objectif 1. Promotion du protocole SPAW et mise en œuvre améliorée			
Réalisations escomptées	Indicateurs de résultats	Sous programme(s) UNEP lié(s)	Obligations protocole SPAW
des capacités et les campagnes de sensibilisation dans les processus nationaux de développement et de planification	capacité à identifier et à résoudre les menaces envers les ressources marines ou côtières	<ul style="list-style-type: none"> • Examen de l'environnement • Changement climatique 	
Les États collaborent de plus en plus entre eux et avec le secrétariat du Programme pour l'Environnement des Caraïbes (PEC) pour répondre aux interrogations environnementales émergentes	Nombre croissant de collaborations régionales et internationales, y compris le travail commun pour résoudre les problèmes rencontrés dans la région et le partage de données, notamment à l'égard des ressources partagées	<ul style="list-style-type: none"> • Gouvernance environnementale • Gestion des écosystèmes • Changement climatique • Efficacité énergétique • Examen de l'environnement 	Articles 7,9,11, 16, 17,18, 21, 22
Les États et le secrétariat du PEC contractent de plus en plus de partenariats avec les ONG, le secteur privé et la société civile pour atteindre les priorités environnementales régionales et nationales	Le nombre croissant et le renforcement des partenariats stratégiques pour le développement et la mise en œuvre d'activités et de projets pour l'amélioration de la gestion environnementale aux niveaux nationaux et régionaux	<ul style="list-style-type: none"> • Gouvernance environnementale • Gestion des écosystèmes • Changement climatique • Efficacité énergétique • Examen de l'environnement 	Articles 7,11, 17, 18, 21, 22

2.1.2 Programme Personnel SPAW

8. Au cours de la période 2017-2018, la coordination journalière pour la mise en œuvre des activités du sous-programme sera supervisée par le responsable du programme SPAW, qui est responsable de la coordination générale des fonctions de secrétariat du protocole et du programme SPAW, avec le soutien de l'assistant du programme SPAW.
9. Un soutien supplémentaire pour atteindre les objectifs de ce sous-programme sera apporté par le centre d'activités régional SPAW (CAR-SPAW), situé en Guadeloupe et soutenu par le Gouvernement français. Depuis début 2009, CAR-SPAW a été accueilli par le parc national de Guadeloupe. Les coûts de fonctionnement du centre sont assurés par le ministère français de l'environnement, incluant les salaires pour : 'une directrice, un coordinateur de projet senior/ directeur adjoint et d'un assistant. L'équipe est complétée par une équipe de 4 personnes sur des contrats à durée limitée, qui inclut une autre coordinatrice de projet senior, deux juniors et une assistante administrative. Les salaires de deux de ces postes sont pris en charge au travers de deux projets spécifiques, le Réseau d'aires marines gérées de la Caraïbe orientale résilientes au climat (ECMMAN) et le régime volontaire pour la biodiversité et les services écosystémiques dans les régions ultrapériphériques et les pays et territoires d'outre-mer européens (initiative BEST) : les deux autres grâce au fond du gouvernement français. CAR-SPAW va continuer de soutenir le secrétariat dans ses nombreuses activités, notamment la coordination des actions mandatées par COP9, la coordination du traitement de la liste des zones protégées dans le cadre du SPAW, la mise en œuvre de priorités dans le cadre du plan d'action pour la conservation des mammifères marins dans la grande région Caraïbe (PAMM) et la révision et la traduction de plusieurs documents (Voir 2.1.3 plus bas).
10. Un soutien additionnel sera fourni par le coordinateur du réseau et forum de gestion des aires marines protégées des Caraïbes (CaMPAM).
11. Les principales responsabilités et fonctions exercées dans la mise en œuvre du protocole et du programme SPAW sont :
 - (a) la coordination avec les programmes pertinents, les donateurs et les organisations pour développer, comme il convient, les synergies, et la collaboration sur des questions d'intérêt commun :

- BirdLife International
 - BirdsCaribbean (anciennement la Société pour la Conservation et l'étude des oiseaux des Caraïbes (SCSCB))
 - Commission de l'Amérique centrale pour l'environnement et le développement (CCAD)
 - Mécanisme régional pour la pêche dans les Caraïbes (CRFM)
 - Communauté Caribéenne (CARICOM)
 - CAB International (autrefois bureau agricole du Commonwealth) (CABI)
 - Convention sur la diversité biologique (CDB)
 - Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage (CMS)
 - Convention sur le commerce international des espèces en voie de disparition de la faune et de la flore sauvage (CITIES)
 - Institut des pêches du Golfe du Mexique et de la Caraïbe (GCFI)
 - Convention interaméricaine pour la protection et la conservation des tortues de mer (IAC)
 - Commission de la sous-commission océanographique intergouvernementale pour la région des Caraïbes et les régions limitrophes/
 - Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (IOCARIBE/UNESCO)
 - Initiative internationale pour les récifs coralliens (ICRI)
 - Union internationale pour la conservation de la nature (IUCN) Initiative Caribéenne
 - Commission baleinière internationale (CBI)
 - Organisation des états des Caraïbes orientales - unité de développement durable et de l'environnement (OECS-ESDU)
 - Convention sur les zones humides d'importance internationale (Ramsar)
 - The Nature Conservancy (TNC)
 - Régime volontaire pour la biodiversité et les services écosystémiques dans les régions ultrapériphériques et les pays et territoires d'outre-mer européens (Initiative BEST)
 - Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE) - Bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes (ROLAC) Plan d'action
 - Commission mondiale sur les zones protégées (WCPA)
 - Commission des pêches pour l'Atlantique Centre-Ouest (WECAFC) de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
 - Initiative sur les espèces migratrices de l'hémisphère occidental (WHMSI)
 - Réseau pour la conservation des tortues marine dans la grande région Caraïbe (WIDECAST)
- (b) Soutenir la mise en œuvre des mémorandums de coopération existants (MoC) et mise au point d'accords de collaboration avec des AEM et des initiatives pertinentes : CDB, CMS, Ramsar, IAC, MARFund, WHMSI et également CBI à la suite de la signature du MoC en 2017;
- (c) Poursuite de la mise en œuvre du protocole SPAW et du développement de son sous-programme de soutien régional à travers:
- Formulation du Plan de travail et Budget pour la période biennale 2019-2020 ;
 - Tenue et service de la SPAW COP9 en 2017 et de la huitième STAC en 2018 ;
 - Promotion du Protocole SPAW à travers des exposés aux forums pertinents, par des communications avec les gouvernements ; et
 - la sensibilisation du public afin de susciter l'appui et l'engagement d'autres Parties et d'améliorer la mise en œuvre de projets dans le cadre du sous-programme.
- (d) Poursuite de la collecte de fonds avec les gouvernements, donateurs et organisations principales, incluant la possibilité d'options de levées de fonds supplémentaires ;

2.1.3 Centre d'activités régional SPAW (SPAW-RAC) Guadeloupe (dirigé par le Gouvernement français)

12. La programmation et la levée de fonds conjointe des activités pertinentes et la coordination seront poursuivies comme prévu par le SPAW-RAC lors de la période biennale, spécifiquement :
- poursuivre le processus de référencement des zones protégées dans le cadre du protocole SPAW avec les parties contractantes concernées, le cas échéant, à l'aide de l'outil Web et développer la coopération pour les zones protégées référencées ;

- soutenir la mise en œuvre du plan d'action pour la conservation des mammifères marins dans la grande région Caraïbe (PAMM) en mettant spécifiquement l'accent sur les actions prioritaires de la PAMM : le plan quinquennal (MAMP-PA), 2008-2013 qu'il reste à mettre en œuvre ;
- soutenir la conservation des espèces en mettant particulièrement l'accent sur les tortues de mer et les oiseaux migrateurs, en collaboration avec WIDECAST, SCSCB et BirdLife International;
- continuer à fournir des conseils quant à l'utilisation des Directives pour l'évaluation des exemptions en vertu de l'article 11(2), (UNEP(DEPI) CAR WG.36/5), ainsi que pour le projet de formulaire de rapport de demande de dérogation (UNEP(DEPI)/CAR WG.38/3);
- poursuivre la coopération avec les institutions pertinentes sur les enjeux relatifs aux espèces exotiques envahissantes (EEE), ainsi qu'avec les partenaires concernés pour évaluer et fusionner les informations et les meilleures pratiques pour lutter contre l'afflux de sargasses (UNEP(DEPI)/CAR WG.38/INF.12 et UNEP(DEPI)/CAR WG.38/INF.14);
- poursuivre le processus de révision des espèces inscrites dans les Annexes I-III du Protocole SPAW, en collaboration avec les organisations pertinentes si nécessaire;
- préparer et diffuser des publications trimestrielles de la lettre d'information du SPAW et mettre à jour régulièrement le site Internet du CAR-SPAW avec des informations concernant les activités du SPAW et les résultats de celles-ci;
- participer et/ou soutenir des projets régionaux pertinents pour le Plan de travail SPAW; et
- promouvoir le Protocole SPAW et ses objectifs pour aider à la poursuite des développements, comme mandaté par les Parties, à la collecte de fonds et à la ratification par des non-Parties.

2.1.4 Résultats escomptés et indicateurs

13. Les principaux résultats de la Coordination du programme et les indicateurs de résultats seront les suivants:

Résultats	Indicateurs de résultats
Neuvième Réunion des Parties contractantes au Protocole SPAW Huitième Réunion du Comité consultatif, scientifique et technique du SPAW	Bon déroulement de la réunion avec des recommandations et des prises de décisions appropriées qui vont soutenir la protection des grands habitats côtiers et maritimes et des espèces menacées de la faune et de la flore sauvage
Développement d'un Plan de travail SPAW 2018-2019 stratégique et simplifié	Développement d'un Plan de travail complet comprenant des activités diversifiées, complètes, intégrées et durables qui répondent aux objectifs du SPAW
Fonds collectés pour soutenir les objectifs du SPAW Plus grande participation des donateurs et des organismes de financement dans les activités du SPAW	Plus grand nombre de collaborations avec des organisations partenaires ou des pays et des organismes donateurs pour le succès de la mise en œuvre des projets du SPAW
Collaborations et synergies avec les organisations pertinentes et les initiatives dans la région et en dehors de celle-ci	Plus grand nombre de collaborations et d'initiatives internationales développées qui facilitent le partage de données, la formation et la sensibilisation à l'environnement et le renforcement des capacités
Plus grande implication des gouvernements dans les activités du SPAW et Parties supplémentaires rejoignant le Protocole SPAW.	Plus grand nombre de pays ayant ratifié / adhéré au Protocole SPAW et incorporation des objectifs SPAW dans les stratégies de gestion environnementales nationales / les processus de planification nationale, les politiques et la législation

Budget proposé (indicatif)

Activité	2017			2018		
	CTF	Autres sources*	Total	CTF	Autres sources*	Total
Préparations aux réunions COP et STAC (documents)	180,000	10,000	190,000	200,000	10,000	210,000
Promouvoir le Programme SPAW lors des réunions et diffuser les informations	40,000	5,000	45,000	30,000	5,000	35,000
TOTAL (USD)	220,000	15,000	235,000	230,000	15,000	245,000

*Inclut le financement de la France par le biais du CAR-SPAW pour le site Internet du CAR, la lettre d'information du SPAW, les traductions, etc. et le financement provenant du CLME+ Project

Remarque : 1) Les coûts opérationnels (convocations COP et STAC, salaires, déplacement, communication, etc.) sont couverts par le budget de Coordination générale et dépenses communes (OCCC) de l'Unité de Coordination régionale des Caraïbes (CAR/UCR) ;

2) Les coûts opérationnels du CAR-SPAW (salaires, déplacement, communication) sont couverts directement par le gouvernement français.

2.2 Renforcement des Aires protégées dans la Grande Région Caraïbe

2.2.1 Objectifs

14. Les objectifs de ce sous-programme sont les suivants :
- renforcer la gestion des parcs et des aires protégées de la grande région Caraïbe, ce qui inclut la communication entre les parcs et les aires protégées dans la région ;
 - aider les gouvernements et les organisations non gouvernementales (ONG) dans le cadre du développement de la capacité de l'homme à augmenter l'efficacité des Aires marines protégées (AMP), à la fois au niveau des sites individuels et du réseau national ;
 - sensibiliser les gouvernements concernant la nécessité et l'importance du financement des aires protégées et promouvoir le développement de mécanismes et de stratégies de financement pour une gestion efficace des parcs et des aires protégées ; et
 - promouvoir les aires protégées dans le contexte de la conservation d'importantes ressources naturelles, nécessaires au développement durable de la région.

2.2.2 Activités

15. La mise en œuvre au quotidien des activités dans le cadre de ce sous-programme sera supervisée en collaboration avec le Coordinateur du CaMPAM. Le CAR-SPAW offrira également son soutien à la coordination des activités du CaMPAM. Deux projets principaux comprendront plusieurs activités dans cet élément du programme et sont décrits dans les paragraphes ci-dessous :
- Le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)/ projet financé par le FEM « Catalyser la mise en œuvre du Programme d'action stratégique pour la gestion durable des ressources marines vivantes partagées dans les Caraïbes et au Nord du Brésil (CLME+) » est un projet sur 5 ans (2015-2019) de 12,5 millions de dollars USD qui vise à faciliter la gestion écosystémique (EBM) et une approche écosystémique des pêches (AEP) au sein du projet CLME+. Le projet sera mis en œuvre par le Bureau des Nations Unies des services de projets (UNOPS) avec le soutien des activités dans la région des Caraïbes par le SPAW et les sous programmes d'évaluation et gestion de la pollution environnementale (AMEP) (UNEP(DEPI)/CAR WG.37/INF.5).
 - Le renforcement des AMP via le Réseau et Forum de gestion des aires marines protégées des Caraïbes (CaMPAM) sera réalisé par la mise en œuvre des années 2-3 du projet « Biodiversité pour le développement durable dans les Caraïbes » (UNEP(DEPI)/CAR WG.38/INF.8). Le projet de 1 350 000 € sur 3 ans est financé par la Direction de l'environnement au sein du Ministère des affaires étrangères d'Italie. Son objectif global est de « renforcer les moyens de subsistance des populations de la grande région Caraïbe en contribuant à la

conservation et à la gestion durable de la biodiversité marine et côtière par l'application de l'approche de gestion écosystémique (EBM) ».

16. Les activités devant être mises en œuvre pendant la biennale ont été structurées selon les objectifs suivants et seront soumises à des révisions ultérieures basées sur les conclusions de l'évaluation CaMPAM (2010-2015) (UNEP(DEPI)/CAR WG.38/INF.6):

2.2.2.1 Renforcement des AMP (priorité aux AMP référencées dans le cadre du Protocole SPAW)

Les activités décrites ci-dessous seront réalisées via CaMPAM et seront adaptées, de manière opportune et réaliste, pour appuyer le programme de coopération pour les aires protégées référencées dans le cadre du Protocole SPAW qui sera réactivé lors de cet exercice biennal, comme décrit au paragraphe 2.3.2.1. La vision à long terme est d'intégrer pleinement le programme de coopération des AMP référencées dans le cadre du Protocole SPAW, et toutes les activités relatives à ce programme, au sein du réseau CaMPAM, et

(a) Continuer à mettre à jour et à organiser le programme de Formation des Formateurs (ToT) relatif à la gestion des AMP.

17. Au sein du projet EBM, au moins un cours régional supplémentaire de 12 jours pour les gestionnaires d'AMP aura lieu et mettront l'accent sur ce qui suit:
- promouvoir un financement durable, la planification des activités et des ressources alternatives;
 - évaluer et restaurer les services fournis par l'écosystème côtier (pêche, protection des côtes, tourisme);
 - appliquer les Systèmes d'aide à la décision (DSS) dans le contexte d'environnement côtier (projet pilote développé en 2016 pour PuertoPlata-Montecristi, République Dominicaine ; d'autres projets pilotes sont prévus en 2017-2018);
 - développer des outils de communication efficaces;
 - former sur les pratiques efficaces de contrôles; et
 - impliquer les acteurs de la communauté dans la gestion des AMP.
18. Le cours (provisoirement fixé pour fin 2017) sera destiné aux pays anglophones (le cours de 2016 était destiné aux pays hispanophones en République Dominicaine et était axé sur les principes de gestion écosystémique (EBM)). Une attention particulière sera accordée à la possibilité de permettre aux gestionnaires issus des territoires des Caraïbes français et néerlandais d'assister au cours, le cas échéant.

(b) Poursuite de la mise en œuvre du Programme de Petites subventions pour répondre à des besoins spécifiques des AMP.

19. Le CaMPAM, en coordination avec TNC, finalisera ses actions dans le cadre du projet ECOMMAN (UNEP(DEPI)/CAR WG.38/INF.5). Via le projet, le financement des AMP a été fourni dans 6 pays des Caraïbes orientales (Antigua-et-Barbuda, St Kitts et Nevis, la Dominique, St Lucie, St-Vincent-et-les-Grenadines et la Grenade) pour renforcer l'efficacité des AMP dans au moins 10 zones de gestion maritimes existantes ou AMP. Les rapports finaux de chacun des pays seront présentés d'ici mars 2017.
20. Via le projet « Biodiversité pour le développement durable dans les Caraïbes » (UNEP(DEPI)/CAR WG.38/INF.8), les subventions suivantes sont prévues afin de soutenir les AMP :
- Renforcement des capacités de gestion intégrées pour au moins 2 sites référencés dans le SPAW. Ces projets pilotes visent à améliorer l'efficacité de leur gestion via l'utilisation de l'approche de gestion écosystémique (EBM), qui contribue à un programme plus intégré de conservation et de gestion durable pour la biodiversité côtière et maritime au sein et autour des AMP (implication active et moyens de subsistance améliorés des communautés locales, utilisation d'outils comme les Systèmes d'aide à la décision (DSS) développés en 2016 pour la République Dominicaine).
 - En tant que produit du DSS susmentionné, le développement/renforcement des plans de gestion intégrés pour la zone pilote de Montecristi-PuertoPlata en République Dominicaine et les zones supplémentaires des Parties du SPAW seront sélectionnées en 2017 afin d'améliorer l'efficacité de la conservation de la biodiversité ainsi que leur rôle central au niveau des aires et du développement durable des communautés vivant au sein des écosystèmes concernés.
 - Les compétences techniques du personnel institutionnel concerné, y compris, le développement des mentors des AMP, afin de fournir une capacité institutionnelle adéquate pour traiter et mettre à jour des jeux de données,

utiliser le Système d'aide à la décision (DSS), et mettre en œuvre les plans de gestion ainsi que les contrôles décrits ci-dessus.

(c) Poursuite du réseau et du programme de mentorat pour soutenir les praticiens des AMP

21. Chercher à fournir un soutien continu aux mentorés dans le cadre du Programme de mentorat par les mentors en aidant au programme de Formation des Formateurs (ToT) et en examinant les demandes de subvention soumises dans le cadre du Programme de petites subventions. Cela permet aux mentors de continuer à aider les mentorés grâce au développement continu de leurs compétences de renforcement des capacités.

2.2.2.2 Améliorer le réseau des praticiens des AMP en améliorant la communication et la diffusion d'informations

(a) Améliorer l'efficacité du forum et du site Internet existents du CaMPAM.

22. Sur la base d'une analyse de 2016 sur le site Internet et le forum du CaMPAM (UNEP(DEPI)/CAR WG.38/INF.6), ils seront améliorés pour assurer l'accessibilité et la facilité d'utilisation afin d'encourager la participation des membres. Le forum sera également repensé pour encourager les discussions ouvertes et interactives entre les membres et pour renforcer les liens entre les gestionnaires d'AMP. Les réunions annuelles de l'Institut des pêches du Golfe du Mexique et de la Caraïbe(GCFI) (voir plus bas) serviront également de manière proactive pour faciliter les interactions et le partage d'information supplémentaire entre les praticiens d'AMP.

(b) Continuer à soutenir les sessions liées aux AMP et la participation des praticiens des AMP aux Conférences annuelles du GCFI (2017 et 2018).

23. Le CaMPAM soutiendra 10 à 12 participants, principalement de sites référencés du SPAW, pour assister aux sessions sur les AMP organisées par le CaMPAM aux réunions GCFI chaque année. Cela facilitera les discussions concernant les problèmes émergents et encouragera l'échange d'informations entre les responsables, les pêcheurs et les scientifiques pour assurer des collaborations et une participation permanentes parmi les parties prenantes.

2.2.2.3 Développement continu, maintenance et promotion de la base de données régionale des AMP

Intégration de la base de données régionale des Aires marines protégées (AMP) dans un système régional pour la planification stratégique / opérationnelle des AMP dans la Grande Région Caraïbe, et pour assister plus globalement le pilotage et le suivi de l'activité CaMPAM.

24. La base de données des AMP sera améliorée grâce au soutien du projet « Biodiversité pour le développement durable dans les Caraïbes » pour la rendre plus accessible et pertinente pour les gestionnaires de site, plus utile pour les efforts réalisés sur les systèmes d'aide à la décisions, et pour répondre à la problématique d'interopérabilité avec les autres jeux de données d'une part (y compris la base de données World Protected Areas), et avec les processus SOME/CLME+ et SOCAR, sur les statuts de l'environnement marin de la région de la Grande Caraïbe d'autre part. Les partenaires incluront l'Université La Sapienza de Rome, en Italie, le GCFI, l'IUCN/BIOPAMA, l'Université des Antilles, le Réseau de suivi des récifs coralliens de République Dominicaine (RCDR), The Nature Conservancy, le PNUE-WCMC et les agences gouvernementales de gestion environnementale et les Aires marines protégées (AMP), ainsi que les ONG travaillant sur place, au niveau national et transfrontalier.

2.2.2.4 Synergies avec les initiatives et efforts nationaux et internationaux concernant les AMP

25. Le CaMPAM continuera à contribuer, autant que possible, à des initiatives nationales concernant les AMP, liées à la science, à la gestion et à la politique de conservation marine et aux échanges qui améliorent l'efficacité des AMP, et qui coordonnent les efforts internationaux pertinents. Cela inclut la collaboration avec les organisations régionales et internationales telles que l'Initiative Caribbean Challenge (CCI) et le Fonds pour la biodiversité des Caraïbes (CBF), le programme pour la biodiversité des Caraïbes de TNC, le Caribbean Biological Corridor, MARFund, et à l'échelle internationale, le réseau méditerranéen des AMP pour soutenir la collaboration transatlantique parmi les AMP, ainsi que la mise en œuvre de stratégies en aide à Aichi Biodiversity Target 11 et le Congrès International sur les Aires Marines Protégées (IMPAC 4) à venir.

2.2.3 Résultats escomptés et indicateurs

26. Les principaux résultats et indicateurs de résultats de ce sous-programme seront:

Résultats	Indicateurs de résultats
Une capacité de gestion et d'exécution du CaMPAM améliorée dans plusieurs AMP de la grande région Caraïbe via la mise en place du cours de Formation des Formateurs (ToT), les programmes de mentorat et l'octroi de subventions	Un nombre croissant de praticiens des AMP impliqués dans le renforcement des capacités et les programmes de formation créés pour améliorer leur capacité à répondre aux problèmes de gestion et aux menaces environnementales émergentes dans les zones marines et côtières.
De meilleures informations et une meilleure diffusion concernant les AMP de la région	Un plus grand nombre de praticiens des AMP, de décideurs, de scientifiques et autres parties prenantes qui s'engagent pour, et contribuent à la base de données des AMP et au forum Internet du CaMPAM, ainsi que d'autres initiatives régionales et internationales qui facilitent le partage d'informations.
Des relations et une collaboration plus fortes entre les praticiens des AMP, les scientifiques, les pêcheurs, les autres parties prenantes et des experts internationaux/régionaux	Un plus grand nombre de praticiens des AMP, de scientifiques, de pêcheurs et autres parties prenantes et des experts internationaux et régionaux participent aux activités créées pour soutenir et renforcer la gestion des zones protégées (PA) à travers la grande région Caraïbe.

Budget proposé (indicatif)

Activité	2017			2018		
	CTF	Autres sources*	Total	CTF	Autres sources*	Total
Coordination et voyage CaMPAM	0	10,000 ¹	10,000	0	10,000 ¹	10,000
Renforcement des AMP						
Cours ToT	0	60,000 ²	60,000	0	60,000 ²	60,000
Petites subventions et pilotes de démonstration DSS	0	246,507 ³	246,507	0	0	0
Réseau de mentors	0	10,000 ¹	10,000	0	0	0
Développement d'un réseau solide de praticiens des AMP en améliorant la communication et la diffusion des informations						
Forum Internet du CaMPAM	0	20,000 ¹	20,000	0	15,000 ¹	15,000
Soutien de la Session AMP aux Conférences du GCFI (2017 et 2018).	0	33,600 ³	33,600	0	33,600 ³	33,600
Développement, maintenance et promotion de la base de données régionale des AMP						
Base de données régionale des AMP	0	30,000 ¹	30,000	0	0	0
TOTAL (USD)	0	410,107	410,107	0	118,600	118,600

¹Comprend des financements fournis par le projet Biodiversité pour le Développement Durable dans les Caraïbes.

²Comprend le financement du SPAW-RAC, et d'autres sources de financement

3Montant approximatif converti de l'euro au dollar US avec le taux de conversion 1 € pour 1.12 USD

2.3 Développement de Directives pour la gestion d'aires et d'espèces protégées

2.3.1 Objectifs

27. Les objectifs de ce sous-programme sont les suivants :
- (a) promouvoir et favoriser le développement et la mise en œuvre des directives sur l'établissement, la gestion et l'inscription des aires protégées dans le cadre du Protocole SPAW ;
 - (b) promouvoir la planification d'un système national pour les aires protégées en tant que mécanisme pour le développement de mécanismes de législation et de rapports pertinents ; et
 - (c) promouvoir et favoriser le développement et la mise en œuvre des directives sur la conservation et la gestion des espèces dans le cadre du Protocole SPAW.

2.3.2 Activités

28. Les activités devant être mises en œuvre pendant la biennale comprennent :

2.3.2.1 Inscription des aires protégées dans le cadre du Protocole SPAW et du Programme de coopération

29. Il sera demandé aux Parties d'inscrire leurs aires protégées et un soutien aux sites sera étudié dans le cadre du programme de coopération en suivant les recommandations de la première réunion des gestionnaires d'aires protégées inscrites au titre du Protocole SPAW (UNEP(DEPI)/CAR WG.36/INF.9). Tous les sites inscrits devront réexaminer leurs recommandations, identifier des lacunes supplémentaires, les aires nécessitant un soutien en nature et définir des priorités. Les activités ci-dessous sont proposées sous réserve de fonds disponibles et de ressources pour réactiver le Programme de Coopération.
- (a) Initier un discussion ou un « groupe de travail » entre les Parties et sites intéressés relatif à des éléments pratiques qui devraient être inclus dans le Programme de Coopération pour le rendre plus opérationnel, plus utiles pour les gestionnaires de site, pour répondre aux besoins des sites, et également pour inciter les sites non encore inscrits au titre du Protocole SPAW à le devenir, en démontrant la valeur ajoutée fournie par le programme de coopération.
 - (b) Examiner et évaluer les Aires Protégées inscrites entre 2010 et 2016 par les Parties du SPAW concernant toute modification de leur statut et initier le développement d'un modèle de rapport sur le statut des sites listés. A cet effet, les Parties pourrait apprendre de l'expérience de la Convention de Barcelone en Méditerranée et d'autres traités pertinents, comme le convention sur les sites classés au patrimoine mondial de l'UNESCO.
 - (c) Développer une matrice avec des données générales sur les espèces pertinentes afin de déterminer le niveau de connectivité au regard des problématiques de conservation, en particulier pour les espèces communes clés, pour les habitats et les populations biologiques parmi les sites.
 - (d) Les aires protégées de Dry Tortugas et d'Everglades accueilleront un groupe de gestionnaires provenant d'autres sites SPAW.
 - (e) Continuer de représenter les zones protégées dans une carte (UNEP(DEPI)/CAR WG.38/5-Addendum 1.Rev1) afin d'aider à la connectivité visuelle de la région, en de veiller à ce qu'elle soit disponible sous Google Earth.
 - (f) Créer une brochure sur le processus d'inscription conformément au Protocole SPAW et sur les sites inscrits.
 - (g) Continuer à créer des espaces dédiés pour chaque aire protégée SPAW à l'aide du site Internet dédié au Protocole SPAW et de la base de données du CaMPAM (« fiches d'informations ») et des sources d'informations sur la connectivité biologique (voir UNEP(DEPI)/CAR WG.38/INF.5).
 - (h) Explorer le développement de « sites jumeaux » parmi les aires protégées inscrites (voir exemple sous activité 2.4.2.1 (d)).
 - (i) Continuer la section de la lettre d'information du CAR-SPAW consacrée aux sites inscrits du SPAW et aux activités du CAMPAM.

- (j) Utiliser le GCFI ou un autre forum existant pour les réunions des représentants des sites inscrits du SPAW, (provisoirement GCFI 2017 et 2018).
- (k) Soutenir la gestion des Aires protégées et le contrôle des espèces envahissantes.

2.3.2.2 Critères pour l'évaluation des dérogations au titre de l'Article 11(2) du Protocole SPAW

30. Suite aux délibérations du SPAW STAC7 (2016) et de la COP9, il est attendu que le Groupe de Travail chargé de concevoir des critères et une procédure d'évaluation des exemptions en vertu de l'Article 11(2) du Protocole SPAW soit invité à poursuivre son travail et, dans ce contexte, les activités suivantes sont proposées :

(a) L'application, par le biais d'activités pilotes, des formats de présentation des exemptions et l'établissement d'un rapport quant à leur mise en œuvre aux Parties contractantes.

Les Directives pour l'évaluation des exemptions en vertu de l'article 11(2) du Protocole SPAW (UNEP(DEPI) CAR WG.36/5) et le format de rapport proposé (UNEP(DEPI)/CAR WG.38/3.Rev1 and UNEP(DEPI)/CAR WG.38/3) seront testés, dans des cas spécifiques, par les Parties pour autoriser le développement de toute révision nécessaire pour assurer leur bonne application. Les résultats de ces cas d'études pourront ensuite aider à l'amélioration du modèle de rapport, pour offrir plus de clarté sur les mesures de possible impacts, de réduction et/ou de compensation, entre autres.

(b) Aider les gouvernements à formuler leurs demandes de dérogations en vertu de l'Article 11(2).

Offrir de l'aide aux Parties contractantes dans la préparation de leurs rapports pour demander des dérogations en vertu de l'Article 11(2) (UNEP(DEPI)/CAR WG.38/3.Rev1) et fournir des orientations sur l'application et l'évaluation des critères « Résilience et Connectivité ».

Le Groupe de Travail prolongé composé de nouveaux membres ayant rejoint l'équipe au cours de la Réunion du STAC7 concourra à l'analyse préliminaire des demandes de dérogation soumises au titre du Protocole, qui conformément au Protocole devraient être présentée au STAC ; et que son mandat soit étendu afin d'aider le Secrétariat dans la collecte et l'analyse des rapports de dérogations soumis par les Parties; conformément au document de référence (UNEP(DEPI)/CAR IG.37/3).

(c) Élaborer une stratégie pour s'assurer que les Parties qui demandent une dérogation dans le cadre de l'article 11(2) prennent les mesures nécessaires pour faciliter et adhérer à ces dérogations.

Les Parties contractantes, en vertu de leur lois et politiques nationales, doivent d'assurer que les spécimens de leurs descendants ne finissent pas involontairement commercialisés dans le futur.

2.3.2.3 Dresser une liste des Espèces protégées dans le cadre du Protocole SPAW

31. Suite aux efforts du Groupe de travail Ad Hoc, un nombre d'espèces a été ajouté aux annexes II et III du Protocole SPAW et la liste est à présent actualisée (UNEP(DEPI)/CAR WG.38/4). De plus, pour toutes les espèces figurant sur la liste comme des groupes entiers au titre du Protocole, les espèces seront incluses individuellement dans la liste, comme les espèces inscrites dans le groupe des coraux et des mammifères marins. Afin de permettre toute modification additionnelle aux annexes, l'évaluation continue des espèces est recommandée.

2.3.3 *Résultats escomptés et indicateurs*

32. Les principaux résultats et les indicateurs de résultats de ce sous-programme seront:

Résultats	Indicateurs de résultats
Une liste mise à jour des aires protégées dans le cadre du Protocole SPAW et du programme de coopération parmi les sites réactivés	Un plus grand nombre d'aires protégées dans le cadre du Protocole SPAW, partageant, collaborant, et recevant du support au travers du réseau des

Résultats	Indicateurs de résultats
	informations actualisées fournies sur la liste des sites et de leur statut et des informations détaillées sur les AMP au sein de la WCR
Un format pour présenter les dérogations en vertu de l'Article 11(2) est diffusé et des rapports relatifs à leur mise en œuvre sont rédigés	Soumissions améliorées et examen des espèces proposées pour dérogation selon l'article 11(2) du Protocole SPAW afin d'assurer la survie permanente des espèces
Une liste révisée des espèces protégées dans le cadre des Annexes I-III du Protocole SPAW	Compréhension et suivi amélioré des espèces listées dans les annexes I-III du Protocole SPAW ainsi que la mise en œuvre d'activités créées pour assurer la survie et la gestion durable de ces espèces

Budget proposé (indicatif)

Activité	2017			2018		
	CTF	Autres sources*	Total	CTF	Autres sources*	Total
Liste des Aires protégées dans le cadre du Protocole SPAW						
Soutien au programme de coopération des aires protégées de la liste	0	-	0	0	-	0
Critères d'évaluation des dérogations en vertu de l'Article 11 du Protocole SPAW						
Aider les Parties à formuler leurs demandes de dérogations en vertu de l'Article 11(2).	0	-	0	0	-	0
Stratégie de développement	0	-	0	0	-	0
Dresser une liste des Espèces protégées dans le cadre du Protocole SPAW						
Évaluation de la liste	0	-	0	0	-	0
Total	0	-	0	0	-	0

*Soutien en nature étudié par les partenaires et Parties

2.4 Conservation d'espèces menacées ou en voie d'extinction

2.4.1 Objectifs

33. Les objectifs de ce sous-programme sont les suivants :
- créer un consensus dans la région sur les priorités de gestion des espèces en voie d'extinction et migratrices ;
 - mettre en œuvre des activités prioritaires de rétablissement des espèces existantes et des plans de gestion conçus dans le cadre du Protocole SPAW ;
 - Développer, le cas échéant, des plans et des programmes de gestion adéquats pour les espèces prioritaires qui représentent un sujet d'inquiétude régional, y compris lorsqu'elles ont une importance économique ; et
 - Lutter contre la menace grandissante des espèces exotiques envahissantes (EEE) qui pourraient avoir un impact négatif sur les espèces du SPAW et les habitats de la WCR, notamment les EEE marines ou côtières.

2.4.2 Activités

34. En respectant le Plan de travail et le Budget pour la biennale 2015-2016 et les priorités identifiées à des fins de mise en œuvre par les Parties du Protocole SPAW et le Secrétariat (UNEP(DEPI)/CAR WG.36/6), les activités proposées pendant la biennale 2017-2018 seront axées sur les espèces migratrices, y compris les mammifères marins, les tortues de mer, ainsi que le soutien du contrôle et de la gestion du poisson-lion et de la sargasse (Sargassum).

2.4.2.1 Conservation des mammifères marins – implémentation du Plan d'action pour la conservation des mammifères marins dans la grande région Caraïbe (PAMM)

35. Conformément aux priorités identifiées lors de la COP8 du Protocole relatif aux zones et à la vie sauvage spécialement protégées (SPAW), aux progrès réalisés à ce jour grâce aux activités mises en œuvre depuis l'adoption du PAMM en 2008 (UNEP(DEPI)/CAR WG.36/INF.18), et aux réalisations dans le cadre du projet lancé par LifeWeb intitulé « Planification marine à grande échelle des corridors et aires protégées pour les mammifères marins dans la grande région Caraïbe et du Pacifique du Nord-Est et du Sud -Est » (<http://www.spain-unepforpas.org/-marine-mammal-corridors-a-critical-habitats-.html>; <http://www.car-spaw-rac.org/?Scenarios-for-marine-mammal>) (UNEP(DEPI)/CAR WG.36/INF.8), et dans l'attente de la disponibilité des ressources, nous proposons la mise en œuvre des mesures suivantes :

(a) Améliorer la prise de conscience, recueillir les données et atténuer les effets des collisions et des enchevêtrements avec les navires des espèces de baleines et de dauphins dans la grande région Caraïbe, en collaboration avec la Commission baleinière internationale (CBI).

Mettre en application les recommandations émanant de l'atelier commun CBI et PNUE/SPAW concernant la question de la formation et des collisions (Mexique 2013 et Saint-Martin 2013) et la question des impacts néfastes des interactions de l'être humain avec les mammifères marins dans la Grande Région Caraïbe

(b) Renforcer la planification spatiale marine pour la conservation des mammifères marins

- Fournir un soutien au développement des efforts de surveillance transfrontalière des mammifères marins pour combler les lacunes en matière de données, identifiées au cours du projet LifeWeb (UNEP(DEPI)/CAR WG.36/INF.8), en collaboration avec d'autres organisations et sur la base des informations facilement accessibles, et notamment, mais non exclusivement :
 - Considérer participer à une campagne de biopsie pour identifier les niveaux de polluants (pesticides, polychlorinated biphenyl (PCB), and polycyclic aromatic hydrocarbons (PAH) dans les mammifères marins de la Grande Région Caraïbe si les ressources financières peuvent être mobilisées (via le projet CARI'MAMA, co-piloté par AGOA, la nouvelle Agence Française de la Biodiversité, et le CAR-SPAW) ; et
 - Participer au développement d'une stratégie commune pour la surveillance acoustique et pour diffuser les connaissances scientifiques à ce sujet.
- Soutenir et promouvoir les initiatives de coopération transfrontalière à l'échelle sous-régionale et régionale, en explorant en collaboration avec les pays concernés (à savoir, la République Dominicaine, Puerto Rico, les Îles Vierges américaines, les Îles Vierges britanniques) le développement d'un scénario de gestion des mammifères marins (UNEP(DEPI)/CAR WG.38/ INF.16).

(c) Suivi des ateliers d'échouage

Continuer à renforcer les capacités du réseau local de surveillance des échouages, en particulier dans la zone des corridors destinés à la conservation des mammifères marins de l'Amérique du Sud-Est (MamaCocoSea), dans le prolongement des ateliers consacrés à l'échouage qui ont lieu en 2005, 2009 et 2010, Soutenir un référentiel régional sur les données d'échouage et développer un réseau régional de coordinateurs nationaux chargés des échouages de mammifères marins, sur le modèle du WIDECAS (Réseau de conservations des tortues marines dans la grande région Caraïbe), facilité par des coordinateurs régionaux avec des points focaux nationaux

(d) Soutenir la mise en réseau avec des sites protégés, des acteurs de l'éducation et de la sensibilisation aux questions de mammifères marins.

En collaboration avec les partenaires faisant partie du Programme de sanctuaires jumelés pour la protection des baleines à bosse de l'Atlantique du Nord (NAHW-SSP) (UNEP(DEPI)/CAR WG.38/ INF.16) et la communauté des ONG de défense de l'environnement, soutenir les activités organisées dans le cadre du projet «Jump withWhales » :

- Continuer à soutenir le programme de formation interne basé à AlliedWhale et au Centre d'études côtières afin de déterminer les origines des populations communes de baleines à bosse et faciliter la recherche sur les schémas de migration des baleines à bosse de l'Atlantique Nord ;

- Soutenir la collecte continue d'informations/de photos de la pointe de la queue de la baleine dans la Grande région des Caraïbes par les plaisanciers faisant partie de CARIBTail (<http://www.caribtails.org>);
- Continuer la formation des étudiants à travers la Grande région des Caraïbes sur les techniques d'identification par le biais de la photo et leur importance pour le projet des Gardiens des baleines à bosse ;
- Promouvoir des programmes de sensibilisation et d'éducation visant à accroître la sensibilisation sur le bruit dans les milieux océaniques et sur ses impacts sur les mammifères marins (Voices in the Sea) et les profils de migration (AnimalsWithoutPassports) ;
- Développer et concevoir les activités en prévision de l'« Année de la baleine à bosse » organisée entre 2019 et 2020, célébrant le Réseau d'aires protégées des mammifères marins du SPAW ;
- Participer à l'initiative CARI'MAM si des ressources financières peuvent être mobilisées ; et
- Améliorer et / ou développer des outils communs pour le réseau des aires marines protégées dédiées à la conservation des mammifères marins dans un souci de gestion et d'évaluation des sites.

(e) Soutenir une observation durable des mammifères marins dans la grande région Caraïbe

A la suite des recommandations formulées dans le cadre de l'Atelier régional sur l'observation des mammifères marins dans la grande région Caraïbe, qui a eu lieu au Panama du 19 au 22 octobre 2011 et compte tenu des priorités recensées par les participants (UNEP(DEPI)/CAR WG.34/INF.9), les activités suivantes sont proposées :

- Promouvoir la mise en œuvre à l'échelle nationale et régionale des Principes directeurs et des directives sur les bonnes pratiques en matière d'observation des mammifères marins dans la grande région Caraïbe, (UNEP(DEPI)/CAR WG.38/INF.13) dans le but de développer des opportunités économiques à long terme pour l'observation respectueuses des mammifères marins dans les Caraïbes;
- Développer une base de données régionale et un centre d'échange de données extraites de l'observation des mammifères marins ; et
- Identifier le matériel nécessaire, et les coûts associés, permettant de recueillir des données pendant les excursions d'observation des mammifères marins, pour être en mesure de fournir aux voyageurs l'équipement nécessaire.

(f) Élaborer une stratégie de mise en œuvre du Protocole de coopération (MoC) entre l'Unité de coordination régionale du PNUE dans les Caraïbes (CAR/UCR) et la Commission baleinière internationale (CBI) qui soutiendra les activités et problématiques identifiées ci-dessus, entre autres.

2.4.1.2 Conservation des tortues de mer (en collaboration avec WIDECAST).

36. Les activités énumérées ci-après seront traitées en priorité au cours de la biennale :

- (a) Soutenir l'élaboration de Plans d'action pour la restauration des tortues de mer (STRAPS) dans les pays qui ne disposent pas de ce type de plans.
- (b) Soutenir les STRAPS en place grâce à la mise en œuvre des actions prioritaires à l'échelle nationale, notamment, en dispensant une formation destinée aux éducateurs (formation des formateurs), aux agents d'application de la loi, aux vétérinaires et aux premiers intervenants.
- (c) Renforcer la collaboration avec CCI sur le développement de STRAP et d'autres activités de protection de tortues de mer dans le cadre d'un Plan de travail dans le souci d'éviter de dupliquer les mesures.
- (d) Continuer à promouvoir les directives et les critères de surveillance du Site de référence situés sur des aires d'alimentation des tortues de mer dans la Grande Région Caraïbe et assurer la formation en matière de surveillance des plages de nidification et de la population dans l'eau ; et.

2.4.1.3 Appuyer les efforts visant les espèces exotiques envahissantes déployés dans la région en collaboration avec les partenaires concernés, en particulier en ce qui concerne l'invasion du poisson-lion.

2.4.1.4 Renforcer la collaboration avec la CITES en matière de poursuites concernant le commerce illicite des espèces

37. Dans le prolongement de l'atelier qui s'est tenu du 20 au 22 juillet 2016, organisé conjointement par L'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) et la CITES, consacré à la lutte contre la fraude en matière d'espèces sauvages, coordonner en collaboration avec les partenaires précités, les Parties au SPAW et les organisations régionales, le développement du réseau régional de lutte contre la fraude en matière d'espèces sauvages. Des efforts seront également consentis en vue de s'assurer que les Parties et les ONG travaillent dans leur sphère d'influence respective, telle que l'Union européenne et la CARICOM, et appellent les autres Parties à réglementer dans leurs systèmes juridiques nationaux les aspects tels que :
- La propriété, la possession, la vente et la publicité des espèces endémiques des Caraïbes, reprises dans la CITES; et
 - La mise sur les marchés nationaux ou internationaux des spécimens et de leur descendance, acquis illégalement.
38. Les pays qui sont Parties à la CITES devraient se joindre au groupe de contact du Comité permanent de la CITES et les Parties au SPAW et les ONG devraient appuyer les recommandations émanant du groupe de contact.

2.4.1.5 Partage de données de nature générale concernant les Sargasses dans la région et activités de recherche

39. Améliorer la coordination de la réponse et le partage d'informations entre les pays de la région sur la façon de contrôler les algues brunes de la famille des Sargasses. Parmi les activités spécifiques mises en œuvre dans le cadre des CAR-SPAW figurent :
- Animation d'un forum en ligne PEC-PNUE/CAR-SPAW sur les Sargasses en vue de faciliter le partage des données à l'échelle régionale ;
 - Coordination du partage des données sur la gestion et l'impact des Sargasses dans les zones humides en collaboration avec le Secrétariat de l'Initiative régionale pour les zones humides des Caraïbes
 - Organisation d'un atelier régional sur la gestion des débarquements de Sargasses ;
 - Coordination des projets et des événements en rapport avec les Sargasses dans l'ensemble de la région des Caraïbes ;
 - Développement et partage de documents d'information destinés au grand public, aux gouvernements, aux gestionnaires des zones côtières et à d'autres parties concernées par la question : guide des recommandations en matière des meilleures pratiques de gestion à l'échelle régionale.
 - Appui aux projets de recherche sur les origines, les impacts et les méthodes de contrôle des Sargasses ; et
 - Coordination d'une réponse cohérente concernant les Sargasses dans le cadre des programmes menés par le Secrétariat du PEC et les Secrétariats de la Convention d'Abidjan, PNUE/GPA et d'autres programmes du PNUE portant sur l'évaluation du débarquement des Sargasses dans la région des Caraïbes et de l'Afrique de l'Ouest.

2.4.2 Escomptés et indicateurs

40. Les principaux résultats et indicateurs de résultats, dans le cadre de ce sous-programme sont :

Résultats	Indicateurs de résultats
Une meilleure préparation et réponse aux impacts anthropiques sur les populations de mammifères marins dans la Grande Région Caraïbe	Amélioration de la prise de conscience en ce qui concerne les questions d'enchevêtrement des mammifères marins, de polluants marins et de collision avec les navires dans la Grande Région Caraïbe et une meilleure réponse à ces questions.
Amélioration des connaissances sur les zones d'habitat essentiel des mammifères marins et un soutien accru à la protection transfrontalière, par le biais, notamment, des campagnes d'éducation, de la mise en œuvre du projet Cari'Mam et des collaborations avec les acteurs locaux, régionaux et privés.	Une protection supplémentaire accordée aux espèces de mammifères marins et leurs zones d'habitat essentiel dans l'ensemble de la région des Caraïbes, y compris le développement des collaborations avec les États membres qui partagent les stocks de mammifères marins
Un référentiel régional de données sur l'échouage de mammifères marins bénéficiant du soutien de la Grande Région Caraïbe	Amélioration et l'intensification de la diffusion et de la collecte de données sur l'échouage de mammifères marins dans la Grande Région Caraïbe, notamment en ce qui concerne l'intensification de la participation et de la collaboration avec les États membres

Résultats	Indicateurs de résultats
Amélioration des stratégies visant à encourager une observation durable des mammifères marins dans la Grande Région Caraïbe	Mise en œuvre des pratiques responsables en matière d'observation des mammifères marins garantissant un impact minimal sur les espèces de mammifères marins, tout en permettant s'assurer un revenu régulier aux communautés vivant dans la Grande Région Caraïbe
Mise en œuvre du protocole de coopération avec la CBI en vue de servir les objectifs du PAMM	Amélioration et intensification de la diffusion, de la collecte et de l'utilisation des données sur les mammifères marins dans la région des Caraïbes, en ce qui concerne, notamment, la prise directe ou indirecte des mammifères marins et intégration des mesures visant à réduire leur prise par le biais des politiques nationales en matière d'environnement et de développement
Extension des STRAP en place et le développement de nouveaux STRAP	Augmentation du nombre d'États ayant développé ou renforcé leur stratégies en matière de protection des espèces de tortues marines et de leurs habitats dans la région des Caraïbes
Élaboration des directives et des critères standard en matière de surveillance des Sites de référence situés sur des aires d'alimentation des tortues de mer dans la région des Caraïbes Organisation de la formation sur la protection des plages de nidification et l'observation des populations dans l'eau	Augmentation du nombre d'États de la région des Caraïbes, ayant la capacité et ayant renforcé leur capacité à améliorer la stratégie d'observation des tortues de mer dans leur pays grâce à des méthodes de recherche coordonnés et normalisées
Mise en place du réseau régional de lutte contre la fraude en matière d'espèces sauvages	Amélioration de la protection des espèces endémiques des Caraïbes grâce à des collaborations renforcées entre les Parties, les ONG et les autres parties prenantes
Amélioration des connaissances et partage d'informations entre les universitaires, les gestionnaires des ressources et les membres du public sur les Sargasses	Amélioration de l'échange d'informations sur les Sargasses entre les parties prenantes de l'ensemble de la région des Caraïbes, afin de faciliter l'élaboration de plans de gestion complets visant à minimiser ses impacts dans la région des Caraïbes

Budget proposé (indicatif)

Activité	2017			2018		
	CTF	Autres sources	Total	CTF	Autres sources	Total
Conservation des mammifères marins						
Éducation et sensibilisation dans le domaine de mammifères marins	0	15,000 ¹	15,000	0	15,000 ¹	15,000
Appui à l'Initiative Agoa	0	29,480 ²	29,480	0	29,480 ²	29,480
Contrôle des populations du poisson-lion						
Soutien du Comité régional pour les poissons-lions	0	33,600 ³	33,600	0	0	0

Activité	2017			2018		
	CTF	Autres sources	Total	CTF	Autres sources	Total
Partage de données et recherche sur les Sargasses						
Partage de données et recherche sur les Sargasses	0	40,588 ⁴	40,588	0	40,588 ⁴	40,588
TOTAL	0	118,668	118,668	0	85,068	85,068

¹ Les contributions en nature de la part de SBNMS, le Centre d'études côtières et de conservation des dauphins et des baleines

² Y compris, 25 000 dollars US pour le projet Cari'Mam et 4000 euros au bénéfice d'AlliedWhale, en appliquant le taux de change 1 euro : 1,12 dollars US

³ Montant approximatif converti en dollars à partir d'euros en appliquant un taux de change de 1 euro : 1,12 dollars US

⁴ Y compris le financement par la France par le biais de CAR-SPAW

2.5 Conservation et utilisation durable des écosystèmes côtiers et marins

2.5.1 Objectifs

41. Les objectifs de ce sous-programme sont les suivants :
- Aider à la gestion des écosystèmes côtiers et marins de la région sur une base durable, par le biais, notamment des pratiques durables ;
 - Mobiliser la volonté et les actions des gouvernements et d'autres partenaires œuvrant en faveur de la conservation et de l'utilisation durable des récifs coralliens et des écosystèmes associés, tels que les mangroves et les herbiers marins ;
 - Communiquer efficacement sur la valeur et l'importance des récifs coralliens, des mangroves et des herbiers marins, y compris, sur leurs services écosystémiques, les risques qui pèsent sur leur durabilité et les actions nécessaires à leur protection ; et
 - Promouvoir l'approche de la gestion des écosystèmes, les principes et les valeurs de la bonne gouvernance en matière de conservation et de gestion des écosystèmes marins dans la région.

2.5.2 Activités

42. Les activités qu'il est proposé de mettre en œuvre au cours de la biennale demeureront axées sur les écosystèmes des récifs coralliens et le projet CLME+ (UNEP(DEPI)/CAR WG.37/INF.5). Ces activités soutiennent et sont également réalisées en accord avec le Plan d'Action et les recommandations émanant de la Rencontre Générale de l'ICRI de novembre 2016, et de « l'appel à action » de l'ICRI notamment au regard du Réseau mondial de surveillance des récifs coralliens (GCRMN), du changement climatique, et des récifs coralliens. Parmi les activités proposées figurent :

2.5.2.1 Conservation des récifs coralliens

- Poursuite de la réactivation du réseau de surveillance des récifs coralliens des Caraïbes dans le cadre du Réseau mondial de surveillance des récifs coralliens (GCRMN- Caraïbes) (UNEP(DEPI)/CAR WG.36/INF.10). Les activités porteront sur :
 - La promotion et la mise en œuvre des Directives régionales en matière de surveillance biophysique des récifs coralliens (UNEP(DEPI)/CAR WG.38/ INF.17) et des Directives régionales en matière de surveillance globale (indicateurs socio-économiques) ;
 - La conception et la promotion d'un format convivial des Directives régionales en matière de surveillance biophysique des récifs coralliens (UNEP(DEPI)/CAR WG.38/ INF.17) et des Directives régionales en matière de surveillance globale (indicateurs socio-économiques) ;
 - L'élaboration d'une stratégie et des outils de communication ;
 - La représentation et la promotion des Directives auprès des acteurs concernés ;
 - La mise en œuvre des activités de renforcement des capacités, telles que des ateliers et le financement de petites subventions destinées aux travaux sur le terrain ;
 - Le développement d'une initiation de prévention des risques côtiers et d'adaptation au changement climatique, encourageant la conservation des récifs coralliens comme moyens de mitigation, si des

- ressources financières peuvent être mobilisées, notamment via le projet CaribCoast, porté par le CAR-SPAW ;
- L'étude de l'implémentation d'initiatives pour promouvoir des pratiques de plongées respectueuses de l'environnement (initiative Green Fins). Si des ressources financières peuvent être mobilisées, le secrétariat CEP sera plus enclin à aider les pays travaillant déjà avec le GCRMN-Caraïbes) ; et
 - Promouvoir et participer à la célébration de 2018 comme « Année Internationale des Récifs »
- (b) La mise en œuvre du projet Bluefinance en collaboration avec Bluefinance Economics pour écosystèmes de récifs coralliens (ECRE) et le PNUE, à travers son Partenariat mondial pour la valorisation des récifs coralliens. Le projet Bluefinance vise à obtenir des rendements environnementaux, sociaux et financiers grâce à des collaborations renforcées avec le secteur privé dans le domaine de la conservation des récifs coralliens. Le projet sera mis en œuvre avec le CAR-SPAW en partenariat avec le projet GRID-Arendal, le projet Blue Solutions, l'Initiative française pour les récifs coralliens (IFRECOR) et les Parties intéressées. Parmi les activités proposées qui figureraient :
- Mettre en place de mécanismes de financement durable des aires marines gérées (marine management areas –MMA) possiblement aux Bahamas, à Antigua et Barbuda, Saint-Kitts-et-Nevis, et continuer à supporter le business plan Bluefinance à la Barbade ;
 - Développer d'une structure innovante de cogestion fondée sur des accords de partenariat public-privé et le Système de gestion financière basé sur le paiement pour les services écosystémiques (PSE) ;
 - Le développement de Directives en vue d'une évaluation d'impact environnemental pour les récifs coralliens et les systèmes d'indemnisation ; et
 - Compléter les activités EMB/DSS en cours au niveau des sites sélectionnés, développés pour les projets EBM et CaMPAM (voir les activités des projets mentionnés au 2.2.2 ET 2.5.2.3 ci-dessous), ainsi que pour les projets CLME+ (voir les activités listées ci-dessous).

2.5.2.2 « Catalyser la mise en œuvre du Plan d'action stratégique (SAP) pour la Gestion durable des ressources marines vivantes partagées des Grands écosystèmes marins des Caraïbes et de la plateforme Nord du Brésil (CLME+) ».

43. Le PNUE-PEC, par le biais de ses sous-programmes AMEP et SPAW poursuivra, le cas échéant, sa collaboration avec ses partenaires dans la mise en œuvre du projet quinquennal PNUD/FEM CLME+. Le projet CLME+ est soutenu par le FEM grâce à une contribution financière de 12,5 millions de dollars US. Les engagements en matière de cofinancement pour la mise en œuvre du projet CLME+ devrait représenter environ 110 millions de dollars US.
44. Le projet CLME+ co-financé par le FEM (2015-2019) contribuera à la gouvernance et à la gestion des ressources marines partagées de l'écosystème marin (sLMR) dans la région CLME+ au cours des 5 premières années de mise en œuvre du SAP. Grâce à une subvention de 1 365,000 dollars US les sous-programme AMEP et SPAW permettront la mise en œuvre des activités dans le cadre du SAP (UNEP(DEPI)/CAR WG.37/INF.5), et notamment:
- Une meilleure coordination des accords sur la mise en œuvre des Protocoles SPAW et LBS conformément à la Convention de Carthagène et à un Mémoire de Coopération entre le CEP et le Brésil dans des domaines ayant un intérêt par rapport aux objectifs du projet CLME+;
 - Le développement d'une « Stratégie régionale et d'un plan d'action en vue de l'évaluation, de la protection et/ou de la restauration des habitats marins essentiels de la région du CLME+.»
 - La mise en œuvre des projets pilotes démontrant la transition vers une approche de gestion écosystémique (EBM) au niveau sous-régional/du site CLME+;
 - Le développement d'une base de référence et d'un rapport préalable d'évaluation de la faisabilité concernant les besoins et les opportunités d'investissement en vue d'une protection renforcée et de la restauration des habitats essentiels;
 - Développement d'un plan d'investissement en vue d'une action à grande échelle dans le domaine de la protection et de la restauration de l'habitat, particulièrement axée sur les habitats d'importance critique en ce qui concerne les dispositions actuelles et potentielles futures, relatives aux biens et services écosystémiques et les contributions aux avantages pour l'environnement sur le plan mondial; et
 - Le développement des portails de contrôle et de l'évaluation de la mise en œuvre du projet CLME+ et du SAP du CLME+ et du rapport « État des écosystèmes marins et des ressources marines vivantes partagées dans la région du CLME+».

2.5.2.3 Application étendue de l'EBM.

45. Dans le cadre du projet financé par l'Italie « Biodiversité pour le développement durable dans les Caraïbes » (UNEP(DEPI)/CAR WG.38/INF.8), et en collaboration avec la Division des écosystèmes du PNUE, un atelier de renforcement des capacités EBM au niveau régional sera organisée début 2017. L'atelier de formation interactif de quatre jours inclura l'application des cadres marins d'aménagement du territoire et portera sur l'application de cadres de planification de l'espace marin, et sur l'engagement des secteurs de la pêche, de l'énergie, du tourisme et autres, y compris l'application d'un DSS. L'atelier sera articulé autour des conférences et d'une discussion plénière présentant les solutions et les principes de la gestion écosystémique, une synthèse des bonnes pratiques basée sur des expériences pratiques, des exercices de création de scénarios et l'établissement d'activités de suivi de formation et de projets de démonstration de gestion écosystémique. Parmi les participants se trouveront des planificateurs et des décideurs des agences et des ministères concernés de la RC.
46. Les projets démontrant la transition vers une approche de gestion écosystémique (EBM) issus de l'atelier, ou d'autres sources, seront basés sur des enseignements tirés des activités organisés autour du DSS en République Dominicaine (voir Activité au paragraphe 2.2.2 (b)) et permettront d'examiner d'autres projets en cours menés par le CEP ou ses partenaires dans le but de créer des synergies et d'optimiser les ressources et les résultats. Par exemple, les projets pourraient s'inspirer du projet Blue Finance mentionné plus haut, ou du programme TNC/USAID sur la biodiversité marine des Caraïbes, des projets FEM à l'échelle nationale ou régionale, etc.

2.5.2.4 Mise en œuvre de l'initiative BEST (Projet CAR- SPAW)

47. L'initiative BEST a pour but de promouvoir la conservation de la biodiversité et l'usage durable des services que fournissent les écosystèmes dans les pays et territoires d'outre-mer européens. Les pays éligibles au financement et à la mise en œuvre du projet dans le cadre de l'initiative BEST sont Aruba, Bermudes, Bonaire, Curaçao, Saba, Saint-Eustache, Saint-Martin, Anguilla, Montserrat, îles Turques et Caïques, îles Vierges britanniques, îles Caïmans et St. Barthélémy. Les activités proposées dans le cadre de l'exercice biennal 2017-2018, financées par l'UICN, incluent :
- Suivi des quatre subventions moyennes :
 - Les espèces exotiques envahissantes dans les territoires britanniques d'outre-mer ;
 - La conservation des tortues de mer à Anguilla ;
 - La restauration de récifs coralliens dans les territoires d'outre-mer néerlandais ; et
 - La création du premier parc marin d'Aruba
 - Le suivi d'environ 10 subventions de petite taille octroyées aux projets liés à la conservation de la biodiversité et à l'utilisation durable de services écosystémiques. Ceci inclura, sans s'y limiter, la conservation des récifs coralliens, la conservation de l'iguane, la restauration de l'arbre endémique et la gestion des poissons-lions.
 - L'organisation d'un troisième appel à Projets de petites subventions, du processus de sélection et de suivi des projets sélectionnés

2.5.2.5 Conservation des zones humides/mangroves

48. En collaboration avec l'Initiative régionale pour les zones humides des Caraïbes (CariWet), mis en œuvre par CAR-SPAW, les activités proposées sont conçues de manière à promouvoir la conservation et une utilisation durable des mangroves. Les activités proposées consistent à :
- Faciliter la collaboration avec Cariwet et le Centre régional Ramsar dans le domaine de la formation et de la recherche sur les zones humides dans l'hémisphère occidentale (CREHO) à développer dans le cadre de CaMPAM des ateliers/séminaires sur la gestion et la protection des zones humides ;
 - Concevoir et mettre en œuvre un projet portant sur l'impact des Sargasses sur le site Ramsar à la Grenade ;
 - Coordonner avec les Parties intéressées l'élaboration des propositions de subventions visant à identifier les synergies avec le sous-programme SPAW, notamment en ce qui concerne les 31 sites inscrits au Protocole SPAW ; et
 - Explorer les liens avec les zones humides pour le Fonds pour l'avenir destiné au développement des ateliers de formation et de renforcement des capacités.

2.5.3 Résultats escomptés et indicateurs

49. Les principaux résultats et indicateurs de résultats, dans le cadre de ce sous-programme sont:

Résultats	Indicateurs de résultats
GCRMN redéfini dans la région des Caraïbes, ainsi que des orientations fournies au Comité de direction	Amélioration et renforcement des capacité des pays à surveiller et à protéger les écosystèmes des récifs coralliens grâce à l'utilisation normalisée de la collecte de données et des méthodes de déclaration
Harmonisation de la collecte des données sur l'observation biophysique des récifs coralliens	
Établissement des mécanismes financiers et des structures de cogestion durables en vue de la protection des écosystèmes coralliens tels que décrits à Barbade	Mécanismes financiers/plans d'investissement, par les États membres participants, pour assurer la protection durable à long terme des écosystèmes critiques
Développement d'un plan d'investissement pour la protection et la restauration des habitats critiques	
Développement d'une « Stratégie régionale et d'un plan d'action en vue de l'évaluation, de la protection et/ou de la restauration des habitats marins essentiels de la région du CLME+. »	Diffusion et utilisation dans le cadre des interventions en vue de la restauration de l'habitat, de la « Stratégie régionale et d'un plan d'action en vue de l'évaluation, de la protection et/ou de la restauration des habitats marins essentiels de la région du CLME+. »
Développement des portails de contrôle et de l'évaluation et d'établissement de rapports sur la mise en œuvre du projet CLME+ et du SAP du CLME+et de ses écosystèmes marins	Développement de contenu et création de portails en vue d'assurer un suivi régulier, l'évaluation et d'établissement de rapports sur les écosystèmes marins dans les zones de gestion visées par le projet CLME+
Aleliers FdF de CaMPAM dans les pays SPAW-Cariwet-Ramsar axés sur la conservation et l'utilisation durable des mangroves	Renforcement des capacités des États membres en ce qui concerne la conservation efficace et l'utilisation durable des ressources présents dans les écosystèmes de mangroves

Budget proposé (indicatif)

Activité	2017			2018		
	CTF	Autres sources	Total	CTF	Autres sources	Total
Conservation des récifs coralliens						
Restructuration du GCRMN des Caraïbes et soutien aux pays chargés de surveillance	0	68,500 ¹	68,500	0	68,500 ¹	68,500
Mise en œuvre du projet Blue Finance	0	106,500 ²	106,500	0	106,500 ²	106,500
Mise en œuvre de CLME+ SAP³						
Accord entre les Protocoles SPAW et LBS et des accords de coopération (MoC) entre le CEP et le Brésil	0	28,397	28,397	0	23,478	23,478
Stratégie régionale et plan d'action	0	68,608	68,608	0	30,238	30,237
Projet pilote sur l'adaptation basée sur l'écosystème	0	165,750	165,750	0	118,250	118,250
Base de référence et rapport préalable d'évaluation de la faisabilité	0	50,769	50,769	0	0	0
Élaboration d'un plan d'investissement	0	26,500	26,500	0	30,606	30,606

Activité	2017			2018		
	CTF	Autres sources	Total	CTF	Autres sources	Total
Développement de portail(s) web	0	74,977	74,977	0	20,696	20,696
Initiative BEST⁴						
MEILLEURE mise en œuvre	0	224,000		0	0	0
Conservation des zones humides/mangroves						
Développement d'ateliers de FdF	0	30,000	30,000	0	0	0
Projet Sargasses	0	0	0	0	0	0
TOTAL	0	844,001	844,001	0	398,268	398,268

¹Inclut le financement par la France par le biais du CAR-SPAW et d'autres contributions à venir

²Inclut le financement prévu du PNUE

³Financement par le biais du projet CLME

⁴Financement par l'UICN à un taux de change: 1.12 €:1\$ US

3. ANALYSE SOMMAIRE DES ACTIVITÉS À METTRE EN ŒUVRE DANS LE CADRE DU PLAN DE TRAVAIL DU SOUS-PROGRAMME SPAW POUR L'EXERCICE BIENNAL 2017-2018 ET DE LEUR CORRÉLATION AVEC LES RÉOLUTIONS/OBJECTIFS/INDICATEURS INTERNATIONAUX

Compte tenu du fait que les activités menées dans le cadre du sous-programme SPAW peuvent contribuer à la réalisation de certains objectifs internationaux relatifs à la diversité biologique, un résumé des activités à mettre en œuvre dans le cadre de l'exercice biennal 2017-2018, et de leur corrélation avec les objectifs arrêtés au niveau international, a été élaboré. Les objectifs internationaux ayant fait l'objet de cette analyse sont les suivants : les objectifs de développement durable, les Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Orientations de Samoa), les résolutions de la deuxième session de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement (UNEA-2) et les objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique. On trouvera dans les tableaux ci-dessous les objectifs et indicateurs pertinents et à l'Annexe I une présentation détaillée des objectifs.

Activité		Résolutions/Objectifs/Indicateurs			
		Objectifs de développement durable	Orientations de Samoa	UNEA-2	Objectifs d'Aichi
Renforcement des aires protégées dans la région des Caraïbes	Renforcement des aires marines protégées (AMP) (2.2.2.1)	1.5, 12.2, 13.1, 14.2, 14.5, 14.7	58a, 58b, 58c, 58e, 58f, 58o, 63a, 63f, 63g, 90a, 90c	3.1, 8.1, 10.6, 10.7, 10.8, 10.15, 10.16, 12.1, 12.3, 12.4, 12.5, 12.6, 12.7, 12.11, 13.1, 13.2,	5, 10, 11, 14, 15, 19
	Renforcement du réseau de gestionnaires d'aires marines protégées (2.2.2.2)	14.2, 14.a, 17.16	58a, 58b, 58c, 58e, 58f, 58o, 63a, 63f, 63g, 90a, 90c	3.1, 10.6, 10.7, 10.8, 10.16, 12.3, 12.7, 12.8, 12.11, 13.5	11, 14, 15, 19
	Développement continu, gestion et promotion de la base de données régionale sur les AMP	14.2, 14.a	58a, 58c, 58e, 58f, 58o, 90a	3.1, 10.8, 12.3, 12.7, 12.11, 13.5	11, 19
	Synergies avec les initiatives et les efforts nationaux et internationaux concernant les AMP (2.2.2.4)	12.2, 14.2, 14.a, 17.9, 17.16	58a, 58b, 58c, 58e, 58f, 58o, 63a, 63f, 63g, 90a, 90c	3.1, 8.1, 10.6, 10.7, 10.15, 10.16, 12.3, 12.11, 13.5,	11, 19
Élaboration de lignes directrices relatives à la gestion des aires et des espèces protégées	Inscription des aires protégées au titre du Protocole SPAW (2.3.2.1)	12.2, 14.2, 14.5	58a, 58b, 58c, 58e, 58o, 63a, 63f, 63g, 90a, 90c, 95a, 95b, 95c	8.1, 10.15, 10.16, 12.1, 13.1	5, 11, 14, 15, 19

Activité		Résolutions/Objectifs/Indicateurs			
		Objectifs de développement durable	Orientations de Samoa	UNEA-2	Objectifs d'Aichi
Élaboration de lignes directrices relatives à la gestion des aires et des espèces protégées	Critères d'évaluation des dérogations au titre de l'article 11(2) du Protocole SPAW (2.3.2.2.)		58a, 58b, 58c	3.1	19
	Inscription des espèces protégées au titre du Protocole SPAW (2.3.2.3)	12.2, 14.2	58a, 58c, 58o, 90a	8.1, 13.1	6.12
Conservation des espèces menacées et en voie d'extinction	Conservation des mammifères marins (2.4.2.1)	12.2, 14.2, 17.14	30a, 30e, 58a, 58b, 58c, 58f, 58o, 90a, 90c	3.1, 3.2, 8.1, 10.6, 10.7, 11.5, 13.1, 13.5	1, 2, 6, 11, 12, 19
	Conservation des tortues de mer (2.4.2.2)	12.2, 14.2, 17.14	58a, 58c, 90a	3.1, 8.1, 13.1	1, 2, 5, 6, 12, 19
	Soutien aux efforts régionaux de lutte contre les espèces exotiques envahissantes (2.4.2.3)	12.2, 14.2, 17.14	58a, 58b, 58c, 58e, 58l, 63a, 63g, 90a, 90c, 95a, 95b, 95c	8.1, 10.15, 12.6, 13.1	9, 10, 19
	Collaboration avec la CITES pour la conservation des espèces (2.4.2.4)	12.2, 14.2	58a, 58c, 90a, 90c	8.1, 13.1, 14.2a-b, 14.4, 14.5b	12
	Partage de données sur les sargasses dans la région et recherches y relatives (2.4.2.5)	12.2, 14.2	58a, 58c, 58f	3.1, 8.1, 10.15, 10.16, 13.1	14
Conservation et utilisation durable des écosystèmes marins et côtiers	Conservation des récifs coralliens (2.5.2.1)	12.2, 13.1, 14.2, 17.9, 17.16	58a, 58b, 58c, 58e, 58f, 58o, 63g, 90a, 90c	3.1, 8.1, 10.15, 10.16, 12.1, 12.2, 12.3, 12.4, 12.6, 12.8, 12.11, 12.14, 13.1, 13.2, 13.5,	5, 10, 11, 14, 15, 19
	Mise en œuvre du Plan d'action stratégique du projet CLME+ (2.5.2.2)	12.2, 14.2, 17.16	58a, 58b, 58c, 58e, 58f, 58k, 58m, 58o, 63a, 63g, 90a, 90c	8.1, 10.5, 10.6, 10.8, 10.15, 10.16, 12.1, 12.5, 12.6, 12.7, 12.11, 13.1, 13.5	5, 6, 10, 11, 12, 14, 15

Activité		Résolutions/Objectifs/Indicateurs			
		Objectifs de développement durable	Orientations de Samoa	UNEA-2	Objectifs d'Aichi
	Application des principes de gestion écosystémique (2.5.2.3)	14.2, 17.9, 17.16	58a, 58b, 58c, 58e, 58o, 63g, 90a, 90c	3.1, 10.5, 10.6, 10.7, 10.15, 10.16, 12.3, 12.5, 12.11, 13.1, 13.5	5, 6, 11, 12, 14, 15, 19
Conservation et utilisation durable des écosystèmes marins et côtiers	Mise en œuvre de l'Initiative BEST	14.2, 14.5	58a, 58c, 58e, 58o, 63a, 63f, 63g, 90a, 90c	10.8, 10.15, 12.1, 12.3, 12.7, 12.8, 12.11, 13.1,	5, 9, 11, 12, 14, 15
	Conservation des zones humides/des mangroves (2.5.2.5)	14.2, 17.9, 17.16	58a, 58b, 58c, 58e, 63a, 63f, 63g, 90a, 90c	3.1, 10.6, 10.15, 10.16, 12.1, 12.3, 12.6, 12.11, 13.1	5, 10, 11, 14, 15, 19

ANNEXE I : LISTE DES RÉSOLUTIONS/OBJECTIFS/INDICATEURS INTERNATIONAUX RÉALISÉS DANS LE CADRE DES ACTIVITÉS MISES EN ŒUVRE AU TITRE DU PLAN DE TRAVAIL DU SOUS-PROGRAMME SPAW POUR L'EXERCICE BIENNAL 2017-2018

Résolutions/Objectifs/Indicateurs			
Objectifs de développement durable	Orientations de Samoa	UNEA-2	Objectifs d'Aichi
1.5 – D'ici à 2030, renforcer la résilience des pauvres et des personnes en situation vulnérable et réduire leur exposition aux phénomènes climatiques extrêmes et à d'autres chocs et catastrophes d'ordre économique, social ou environnemental et leur vulnérabilité	30a –Élaborer et appliquer des mesures visant à promouvoir le tourisme réceptif, responsable, résilient et durable, pour tous	3.1 – Prie le Directeur exécutif de continuer à fournir une assistance technique et à assurer le renforcement des capacités en donnant accès à des possibilités d'éducation, de formation et de renforcement des capacités en matière d'environnement, y compris à créer davantage de moyens pour aider les États Membres, sur leur demande, à intégrer la dimension environnementale dans leurs programmes, dans le cadre de la mise en œuvre du Plan stratégique de Bali pour l'appui technologique et le renforcement des capacités, en particulier aux pays en développement et en transition, selon qu'il convient	1 – D'ici à 2020 au plus tard, les individus sont conscients de la valeur de la diversité biologique et des mesures qu'ils peuvent prendre pour la conserver et l'utiliser de manière durable
12.2 – D'ici à 2030, parvenir à une gestion durable et à une utilisation rationnelle des ressources naturelles	30e – Miser sur les compétences notamment du Conseil mondial du tourisme durable, des observatoires mondiaux du tourisme durable (Organisation mondiale du tourisme), du Partenariat mondial pour le tourisme durable et d'autres organismes des Nations Unies, ainsi que du cadre décennal de programmation concernant les modes de consommation et de production durables pour disposer d'une plateforme d'échange des pratiques optimales et d'un appui direct et ciblé à leurs efforts nationaux	3.2 – Prie également le Directeur exécutif de promouvoir la coopération et les échanges entre le Programme des Nations Unies pour l'environnement et les établissements d'enseignement supérieur en vue de faire une place à l'environnement et à la viabilité dans les programmes d'éducation et de formation	2 – D'ici à 2020 au plus tard, les valeurs de la diversité biologique ont été intégrées dans les stratégies et les processus de planification nationaux et locaux de développement et de réduction de la pauvreté, et incorporés dans les comptes nationaux, selon que de besoin, et dans les systèmes de notification.

Résolutions/Objectifs/Indicateurs			
Objectifs de développement durable	Orientations de Samoa	UNEA-2	Objectifs d'Aichi
13.1 –Renforcer, dans tous les pays, la résilience et les capacités d'adaptation face aux aléas climatiques et aux catastrophes naturelles liées au climat	58a – Promouvoir et appuyer les efforts déployés aux niveaux national, sous-régional et régional pour évaluer, conserver, protéger, gérer et exploiter de manière rationnelle les océans, les mers et leurs ressources, en encourageant la recherche et la mise en œuvre de stratégies sur la gestion des zones côtières et la gestion écosystémique, y compris pour la gestion des pêches, et en renforçant les cadres juridiques et institutionnels nationaux en vue de l'exploration et de l'exploitation durable des ressources biologiques et non biologiques	8.1 –Engage les États Membres à prendre les mesures nécessaires pour atteindre l'objectif 12 des objectifs de développement durable et les cibles connexes relevant d'autres objectifs de développement durable, compte tenu des capacités et priorités nationales, en vue d'assurer la transition vers des modes de consommation et de production durables, tout en améliorant l'utilisation rationnelle des ressources au niveau mondial et en s'efforçant de dissocier la croissance économique de la dégradation de l'environnement, conformément au Cadre décennal de programmation concernant les modes de consommation et de production durables, les pays développés montrant l'exemple en la matière	5 – D'ici à 2020, le rythme d'appauvrissement de tous les habitats naturels, y compris les forêts, est réduit de moitié au moins et si possible ramené à près de zéro, et la dégradation et la fragmentation des habitats sont sensiblement réduites
14a – Approfondir les connaissances scientifiques, renforcer les moyens de recherche et transférer les techniques marines, conformément aux Critères et principes directeurs de la Commission océanographique intergouvernementale concernant le transfert de techniques marines, l'objectif étant d'améliorer la santé des océans et de renforcer la contribution de la biodiversité marine au développement des pays en développement, en particulier des petits États insulaires en développement et des pays les moins avancés	58b – Prendre des mesures nationales et régionales en faveur de l'exploitation durables des ressources océaniques des petits États insulaires en développement et faire que les habitants de ces États en tirent de plus en plus d'avantages	10.5 –Invite les États Membres et les conventions et plans d'action pour les mers régionales, en coopération, selon qu'il convient, avec d'autres organisations et instances compétentes, telles que les organisations régionales de gestion des pêches, à œuvrer à la réalisation des objectifs de développement durable concernant les océans et des cibles qui y sont associées ainsi qu'à l'établissement de rapports à ce sujet, et à la mise en œuvre du Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020 et des Objectifs d'Aichi pour la biodiversité	6 – D'ici à 2020, tous les stocks de poisson et d'invertébrés et plantes aquatiques sont gérés et récoltés d'une manière durable, légale et en appliquant des approches fondées sur les écosystèmes, de telle sorte que la surpêche soit évitée, des plans et des mesures de récupération sont en place pour toutes les espèces épuisées, les pêcheries n'ont pas d'impacts négatifs marqués sur les espèces menacées et les écosystèmes vulnérables, et l'impact de la pêche sur les stocks, les espèces et les écosystèmes restent

Résolutions/Objectifs/Indicateurs			
Objectifs de développement durable	Orientations de Samoa	UNEA-2	Objectifs d'Aichi
			dans des limites écologiques sûres
14.2 – D’ici à 2020, gérer et protéger durablement les écosystèmes marins et côtiers, notamment en renforçant leur résilience, afin d’éviter les graves conséquences de leur dégradation et prendre des mesures en faveur de leur restauration pour rétablir la santé et la productivité des océans	58c –Appliquer intégralement et de manière efficace les programmes pour les mers régionales auxquels participent les petits États insulaires en développement	10.6 – Prie le Programme des Nations Unies pour l’environnement d’intensifier ses travaux, entre autres par l’intermédiaire de son Programme pour les mers régionales, afin d’aider les pays et les régions à appliquer une approche écosystémique de la gestion du milieu marin et côtier, notamment en favorisant la coopération intersectorielle aux fins de la gestion intégrée des zones côtières et de l’aménagement de l’espace marin	9 – D’ici à 2020, les espèces exotiques envahissantes et les voies d’introduction sont identifiées et classées en ordre de priorité, les espèces prioritaires sont contrôlées ou éradiquées et des mesures sont en place pour gérer les voies de pénétration, afin d’empêcher l’introduction et l’établissement de ces espèces
14.5 – D’ici à 2020, préserver au moins 10 pour cent des zones marines et côtières, conformément au droit national et international et compte tenu des meilleures informations scientifiques disponibles	58e – Prendre d’urgence des mesures pour protéger les récifs coralliens et autres écosystèmes marins vulnérables en élaborant et en mettant en œuvre des approches globales et intégrées pour la gestion et le renforcement de leur capacité de résister aux pressions qu’exercent notamment l’acidification des océans et les espèces envahissantes, et en faisant appel à des mesures comme celles qui figurent dans le Cadre d’action 2013 de l’Initiative internationale pour les récifs coralliens	10.7 – Prie également le Programme des Nations Unies pour l’environnement d’apporter aux États Membres qui en font la demande des conseils techniques sur la désignation, la création et la gestion dynamique des aires marines protégées et sur l’application d’autres mesures d’aménagement de l’espace en coopération avec les instances et organisations internationales et régionales compétentes, y compris, selon qu’il convient, les accords multilatéraux sur l’environnement et les organisations régionales de gestion des pêches	10 – D’ici à 2015, les nombreuses pressions anthropiques exercées sur les récifs coralliens et les autres écosystèmes vulnérables marins et côtiers affectés par les changements climatiques ou l’acidification des océans sont réduites au minimum, afin de préserver leur intégrité et leur fonctionnement

Résolutions/Objectifs/Indicateurs			
Objectifs de développement durable	Orientations de Samoa	UNEA-2	Objectifs d'Aichi
14.7 – D'ici à 2030, faire bénéficier plus largement les petits États insulaires en développement et les pays les moins avancés des retombées économiques de l'exploitation durable des ressources marines, notamment grâce à une gestion durable des pêches, de l'aquaculture et du tourisme	58f – Entreprendre des travaux de recherche scientifique sur le milieu marin et renforcer les capacités technologiques des petits États insulaires en développement dans ce domaine, notamment par la création de centres océanographiques régionaux spécialisés et la fourniture d'une assistance technique pour la délimitation de leurs zones maritimes et l'élaboration des demandes présentées à la Commission des limites du plateau continental	10.8 – Engage les États Membres, individuellement et collectivement, ainsi qu'au sein des organisations régionales, à désigner et gérer avec dynamisme des aires marines protégées et à prendre d'autres mesures de conservation par zone qui soient efficaces, conformes au droit national et international et qui s'appuient sur les meilleures informations scientifiques disponibles, afin de réaliser les objectifs mondiaux connexes, en particulier lorsque sensiblement moins de 10 % des zones côtières et marines sont actuellement conservées ou que les aires protégées ne sont pas gérées de manière efficace et équitable, connectées ou représentatives sur le plan écologique	11 – D'ici à 2020, au moins 17 % des zones terrestres et d'eaux intérieures et 10 % des zones marines et côtières, y compris les zones qui sont particulièrement importantes pour la diversité biologique et les services fournis par les écosystèmes, sont conservées au moyen de réseaux écologiquement représentatifs et bien reliés d'aires protégées gérées efficacement et équitablement et d'autres mesures de conservation effectives par zone, et intégrées dans l'ensemble du paysage terrestre et marin
17.9 – Apporter, à l'échelon international, un soutien accru pour assurer le renforcement efficace et ciblé des capacités des pays en développement et appuyer ainsi les plans nationaux visant à atteindre tous les objectifs de développement durable, notamment dans le cadre de la coopération Nord-Sud et Sud-Sud et de la coopération triangulaire	58k – Promouvoir la conservation, l'exploitation durable et la gestion rationnelle des stocks chevauchants et des stocks de poissons grands migrateurs, y compris à l'aide des mesures bénéficiant aux petits États insulaires en développement qui sont adoptées par les organismes et accords régionaux de gestion des ressources halieutiques	10.15 – Appuie la contribution du Programme des Nations Unies pour l'environnement aux activités visant à restaurer les écosystèmes marins, et en particulier à la gestion et à la restauration des écosystèmes dans les régions côtières, aux solutions d'adaptation aux changements climatiques faisant appel à la nature et à la création d'emplois et de moyens de subsistance durables dans les régions côtières, notamment dans le cadre de partenariats multipartites	12 – D'ici à 2020, l'extinction d'espèces menacées connues est évitée et leur état de conservation, en particulier de celles qui tombent le plus en déclin, est amélioré et maintenu

Résolutions/Objectifs/Indicateurs			
Objectifs de développement durable	Orientations de Samoa	UNEA-2	Objectifs d'Aichi
17.14 – Renforcer la cohérence des politiques de développement durable	58i – Aider les petits États insulaires en développement à exploiter leurs ressources halieutiques de manière rationnelle et à développer des industries liées à la pêche, en leur permettant d'optimiser les avantages pécuniaires tirés de ces ressources, et veiller à ce que la charge de la conservation et de la gestion des ressources marines ne soit pas transférée à ces États de manière disproportionnée	10.16 – Engage le Programme des Nations Unies pour l'environnement à fournir un appui scientifique, en coopération avec les organismes, programmes et forums compétents, afin de mieux comprendre – et ainsi d'aider à éviter – les changements brusques, accélérés ou irréversibles de l'environnement dont les conséquences pourraient être considérables au niveau mondial, comme par exemple le dégel du permafrost des fonds marins et la fonte de la banquise et des glaciers	14 – D'ici à 2020, les écosystèmes qui fournissent des services essentiels, en particulier l'eau et contribuent à la santé, aux moyens de subsistance et au bien-être, sont restaurés et sauvegardés, compte tenu des besoins des femmes, des communautés autochtones et locales, et des populations pauvres et vulnérables
17.16 – Renforcer le Partenariat mondial pour le développement durable, associé à des partenariats multipartites permettant de mobiliser et de partager des savoirs, des connaissances spécialisées, des technologies et des ressources financières, afin d'aider tous les pays, en particulier les pays en développement, à atteindre les objectifs de développement durable	58m – Inviter instamment la communauté internationale à coopérer en ce qui concerne le partage des responsabilités dans le cadre des organismes et accords régionaux de gestion des pêches, afin de permettre aux petits États insulaires en développement de tirer parti des stocks chevauchants et des stocks de poissons grands migrateurs visés par ces organismes et accords, et de les gérer de manière rationnelle	11.5 - Accueille avec satisfaction les travaux menés dans le cadre de la Convention sur la diversité biologique, de la Commission baleinière internationale et de la Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage concernant les effets des déchets marins sur la biodiversité marine ainsi que les travaux sur la pollution provenant des navires et de sources terrestres menés dans le cadre de la Convention sur la protection des ressources naturelles et de l'environnement de la région du Pacifique Sud et invite à coordonner ces travaux avec d'autres travaux menés sur le sujet dans le cadre du Partenariat mondial sur les détritiques marins	15 – D'ici à 2020, la résilience des écosystèmes et la contribution de la diversité biologique au stocks de carbone sont améliorées, grâce aux mesures de conservation et restauration, y compris la restauration d'au moins 15 % des écosystèmes dégradés, contribuant ainsi à l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation à ceux-ci, ainsi qu'à la lutte contre la désertification.

Résolutions/Objectifs/Indicateurs			
Objectifs de développement durable	Orientations de Samoa	UNEA-2	Objectifs d'Aichi
	58o – Conserver d'ici à 2020 au moins 10 pour cent des zones côtières et marines des petits États insulaires en développement, notamment les zones particulièrement importantes pour la biodiversité et les services écosystémiques, au moyen de réseaux écologiquement représentatifs et bien reliés d'aires protégées gérées efficacement et équitablement et à l'aide d'autres mesures de conservation effectives par zone, afin de réduire le taux de déperdition de la biodiversité dans le milieu marin ;	12.1 – Préconise que des initiatives, des activités de coopération et des engagements soient menés aux niveaux national, régional et international au service de la conservation et de la gestion durable des écosystèmes coralliens, y compris des écosystèmes coralliens d'eau froide, et des mangroves qui, en concourant à la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations, contribuent à leur subsistance	19 – D'ici à 2020, les connaissances, la base scientifique et les technologies associées à la diversité biologique, ses valeurs, son fonctionnement, son état et ses tendances, et les conséquences de son appauvrissement, sont améliorées, largement partagées et transférées, et appliquées
	63a – Promouvoir un recours accru à des pratiques durables en ce qui concerne l'agriculture, les récoltes, le bétail, les forêts, les pêches et l'aquaculture afin d'améliorer la sécurité alimentaire et nutritionnelle, tout en veillant à une gestion durable des ressources en eau nécessaires	12.2 – Souligne la nécessité de créer des perspectives économiques écologiquement durables ainsi qu'une croissance inclusive soutenue pour améliorer les conditions de vie des communautés locales qui bénéficient des bienfaits des récifs coralliens	
	63f – Améliorer la capacité de l'agriculture et des pêches de résister aux effets néfastes des changements climatiques, de l'acidification des océans et des catastrophes naturelles	12.3 – Considère que l'éducation, le renforcement des capacités et le transfert de connaissances soulignant l'importance des récifs coralliens et de leurs écosystèmes, y compris les écosystèmes coralliens d'eau froide et les mangroves, les menaces qui pèsent sur ces écosystèmes et les mesures préconisées pour garantir leur protection et leur utilisation durable, sont d'une importance cruciale et invite les gouvernements qui sont en mesure de le faire à appuyer de telles mesures	

Résolutions/Objectifs/Indicateurs			
Objectifs de développement durable	Orientations de Samoa	UNEA-2	Objectifs d'Aichi
	63g – Maintenir les processus écologiques naturels qui soutiennent les systèmes de production alimentaire durable grâce à la coopération technique internationale	12.4 – Engage les gouvernements à renforcer leurs partenariats avec les industries, y compris celles de la pêche, de l'aquaculture et du tourisme, ainsi qu'avec la société civile, et à conclure des partenariats public-privé, pour mieux faire comprendre l'importance des récifs coralliens et de leurs écosystèmes, y compris les écosystèmes coralliens d'eau froide et les mangroves, les menaces qui pèsent sur ces écosystèmes et les mesures préconisées pour garantir leur protection et leur utilisation durable ; engage les gouvernements à coopérer aux fins de la protection et de la gestion durable de ces écosystèmes; et encourage à cet égard les initiatives axées sur le développement du tourisme durable, par l'intermédiaire notamment du Programme pour le tourisme durable du Cadre décennal de programmation concernant les modes de consommation et de production durables	
	90a – Préserver la diversité biologique, l'emploi durable de ses éléments et le partage juste et équitable des avantages de l'utilisation des ressources génétiques	12.5 - Engage également les gouvernements à formuler, adopter et mettre en œuvre des approches écosystémiques intégrées et globales pour la gestion durable des récifs coralliens, des écosystèmes coralliens d'eau froide, des mangroves et de leurs écosystèmes	
	90c – Accéder aux ressources financières et techniques pour la conservation et la gestion durable de la diversité	12.6 - Appelle à cet égard les pays à prendre les mesures prioritaires qui s'imposent pour atteindre l'objectif 10 des Objectifs d'Aichi sur la biodiversité concernant les récifs coralliens et les écosystèmes qui y sont étroitement associés	

Résolutions/Objectifs/Indicateurs			
Objectifs de développement durable	Orientations de Samoa	UNEA-2	Objectifs d'Aichi
	95a – Renforcer la collaboration multisectorielle aux niveaux national, régional et international, notamment en apportant un plus grand soutien aux structures existantes pour faire face efficacement aux espèces étrangères envahissantes	12.7 – Engage les gouvernements à donner la priorité à la conservation et à la gestion durable des récifs coralliens, notamment par la création et la gestion active d'aires marines protégées, ainsi que par d'autres démarches spatiales et sectorielles adaptées, conformément au droit national et international et compte tenu des meilleures informations scientifiques disponibles, en vue de renforcer la résilience face aux changements climatiques et d'assurer la continuité des services rendus par les écosystèmes des récifs coralliens	
	95b – Faire plus pour éliminer et maîtriser les espèces étrangères envahissantes, notamment en soutenant la recherche et le développement de technologies nouvelles grâce à une collaboration accrue et à l'appui aux structures régionales et internationales en place	12.8 – Invite les gouvernements et les donateurs à apporter un appui technique et financier au service de la conservation et de la gestion des récifs coralliens, y compris dans les pays en développement	
	95c – Développer et renforcer leurs moyens de faire face aux problèmes posés par ces espèces, notamment la prévention, et faire mieux connaître cette question dans les petits États insulaires en développement	12.11 – Prie également le Directeur exécutif, dans la limite des ressources disponibles et en coopération avec les gouvernements et les parties prenantes en mesure de le faire, d'intensifier le renforcement des capacités, le transfert de connaissances et l'élaboration d'outils de planification adaptés afin d'éviter, de réduire autant que possible et d'atténuer les effets néfastes des changements climatiques et des menaces anthropiques sur les récifs coralliens et leurs écosystèmes, et d'appuyer l'amélioration et le maintien de la résilience des récifs coralliens et de leurs écosystèmes	

Résolutions/Objectifs/Indicateurs			
Objectifs de développement durable	Orientations de Samoa	UNEA-2	Objectifs d'Aichi
		<p>12.14 – Prie également le Directeur exécutif d'appuyer l'élaboration de nouveaux indicateurs sur les récifs coralliens, la réalisation d'évaluations des récifs coralliens à l'échelle régionale ainsi que l'établissement d'un rapport mondial sur l'état et les tendances des récifs coralliens, par l'intermédiaire du Réseau mondial de surveillance des récifs coralliens de l'Initiative internationale pour les récifs coralliens, en collaboration avec les initiatives régionales existantes et en tenant compte des évaluations régionales et mondiales en cours</p>	
		<p>13.1 – Invite les États Membres à prendre des mesures pour promouvoir la gestion durable du capital naturel, y compris la protection des services et fonctions écosystémiques, à titre de contribution à la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et des objectifs de développement durable</p>	
		<p>13.2 – Considère qu'il importe d'appliquer au capital naturel des démarches intégrées, holistiques et équilibrées afin d'améliorer la capacité de gestion des ressources naturelles et de promouvoir le développement durable et l'élimination de la pauvreté de manière coordonnée et efficace. Ces démarches doivent tendre à :</p> <p>a) Sensibiliser davantage à l'appréciation et la valorisation des ressources en capital naturel</p> <p>b) Développer les capacités d'intégrer l'évaluation et la comptabilisation de la contribution des ressources et du capital naturels dans la planification nationale et la prise de décisions aux fins du développement durable</p>	

Résolutions/Objectifs/Indicateurs			
Objectifs de développement durable	Orientations de Samoa	UNEA-2	Objectifs d'Aichi
		c) Favoriser les partenariats public-privé à l'appui du renforcement des capacités et de l'élaboration de méthodes et de technologies novatrices pour promouvoir la valorisation du capital naturel	
		<p>13.5 - Prie également le Directeur exécutif, en partenariat avec les organismes des Nations Unies et d'autres partenaires, d'aider les pays qui en font la demande, dans la limite des ressources disponibles, en vue de promouvoir :</p> <p>a) Une prise de conscience de l'importance du capital naturel et du respect de la nature et de leur contribution au développement durable des pays et au bien-être de leurs populations ;</p> <p>b) Des mécanismes de renforcement des capacités pour la gestion durable des ressources naturelles et la comptabilisation du capital naturel ;</p> <p>c) Des partenariats public-privé pour encourager la gestion durable, la valorisation et la comptabilisation du capital naturel et inverser la dégradation de l'environnement et l'appauvrissement de la diversité biologique ;</p> <p>d) La recherche-développement et les innovations technologiques, ainsi que la capacité technique de gérer durablement le capital naturel national.</p>	

Résolutions/Objectifs/Indicateurs			
Objectifs de développement durable	Orientations de Samoa	UNEA-2	Objectifs d'Aichi
		<p>14.2 – Engage vivement les États Membres à prendre de nouvelles initiatives et mesures décisives au niveau national et dans le cadre de la coopération régionale et internationale, notamment avec le Consortium international de lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages et d'autres partenaires, afin de prévenir, combattre et éliminer l'offre, le transit et la demande illicites d'espèces sauvages et de produits qui en sont issus, et notamment à :</p> <p>a) Élaborer, adopter et appliquer, aux niveaux national et régional, des stratégies et plans d'action appropriés, adaptés aux difficultés et aux contextes spécifiques, pour s'attaquer au commerce illicite d'espèces sauvages et de produits qui en sont issus ;</p> <p>b) Renforcer leurs systèmes de gouvernance relatifs au commerce d'espèces sauvages, notamment en fortifiant les institutions, en assurant une coopération entre ministères et organismes publics compétents et en intensifiant les efforts en matière de lutte contre la corruption et le blanchiment d'argent liés au commerce illicite et au trafic d'espèces sauvages et de produits qui en sont issus.</p>	
		<p>14.4–Apprécie le rôle essentiel que peuvent jouer les organisations non gouvernementales, les établissements d'enseignement et le secteur privé dans la lutte contre le commerce illicite et le trafic d'espèces sauvages</p>	

Résolutions/Objectifs/Indicateurs			
Objectifs de développement durable	Orientations de Samoa	UNEA-2	Objectifs d'Aichi
		<p>14.5 – Prie le Directeur exécutif de continuer à collaborer avec la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction et les autres partenaires du Consortium international de lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages, ainsi qu'avec les organismes des Nations Unies compétents, afin d'aider les États Membres à honorer leurs engagements, et notamment :</p> <p>b) D'appuyer les efforts visant à sensibiliser le public et à encourager un changement de comportements sur les marchés de consommation d'espèces de faune et de flore sauvages et de produits qui en sont issus faisant l'objet d'un commerce illicite ;</p>	

ANNEXE II : BUDGET DU PROGRAMME SPAW POUR L'EXERCICE BIENNAL 2017-2018

Activité	2017				2018			
	Prévu au budget		Total des fonds	Solde requis	Prévu au budget		Total des fonds	Solde requis
	CTF	Autres contributions*			CTF	Autres contributions*		
2.1 Coordination du Programme (coûts salariaux et réunions STAC et COP)	220 000	15 000	235 000	-	230 000	15 000	245 000	-
2.2 Renforcement des aires protégées dans la région des Caraïbes	0	410 107	410 107	-	0	118 600	118 600	-
2.3 Élaboration de lignes directrices relatives à la gestion des aires et des espèces protégées	0	-**	0	-	0	-**	0	-
2.4 Conservation des espèces menacées et en voie d'extinction	0	118 668	118 668	-	0	85 068	85 068	-
2.5 Conservation et utilisation durable des écosystèmes côtiers et marins	0	844 001	844 001	-	0	398 268	398 268	-
Sous-total	220 000	1 387 776	1 607 776	-	230 000	616 936	846 936	-
Coûts d'appui au programme 13 % (montant variable en fonction de l'origine des fonds)	28 600	180 411	209 011	-	29 900	80 202	110 102	-
TOTAL SPAW	248 600	1 568 187	1 816 787	-	259 900	697 138	957 038	-

* Comprend des fonds de la France par l'intermédiaire du CAR-SPAW, ainsi que des fonds du projet CLME+ et du projet sur la biodiversité pour un développement durable ; comprend également des contributions en nature du Sanctuaire marin national de Stellwagen Bank, du Center for Coastal Studies (Centre d'études des zones côtières) et de l'organisation caritative Whale and Dolphin Conservation, et un montant de 25 000 dollars pour le projet Cari'Mam et 4 000 euros à Allied Whale

**Soutien en nature à l'étude par les partenaires